

ETUDE PREALABLE AUX COMPENSATIONS AGRICOLES COLLECTIVES

Décembre 2018

Julia TUAL

CA 95 17 0001 01

Etat initial – Effets positifs et négatifs – Mesures d'évitement et de réduction –
Mesures de compensations collectives



ZAC Bois du Temple
Puisseux-en-France

Grand Paris
Aménagement





SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
INTRODUCTION	4
DESCRIPTION DU PROJET ET DELIMITATION DU TERRITOIRE CONCERNE	6
I. DESCRIPTION DU PROJET	6
I.1 LOCALISATION GEOGRAPHIQUE.....	6
I.2 OCCUPATION DU SOL	8
I.3 LE PROJET D'AMENAGEMENT.....	9
II. LES PERIMETRES D'IMPACT	12
II.1 PÉRIMÈTRE D'IMPACTS DIRECTS (PÉRIMÈTRE A).....	12
II.2 ZONE D'INFLUENCE (PERIMETRE B).....	14
ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ECONOMIE AGRICOLE	16
I. LA PRODUCTION AGRICOLE PRIMAIRE	16
I.1 PERIMETRE A.....	16
I.2 LES CULTURES DES EXPLOITATIONS IMPACTEES PAR LA ZAC	17
I.3 QUALITE AGRONOMIQUE DES TERRES	18
II. LES VALEURS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE CES ESPACES AGRICOLES	20
III. LES FILIERES AMONT ET AVAL.....	21
III.1 FILIERE CEREALES OLEO-PROTEAGINEUX	24
III.2 FILIERE BETTERAVES SUCRIERES.....	27
III.3 LES MACHINISTES AGRICOLES.....	30
V. LES CIRCULATIONS AGRICOLES	32
VI. ANALYSE FONCIERE.....	35
VI.1 L'EVOLUTION DES SURFACES AGRICOLES SUR LE TERRITOIRE DEPUIS 10 ANS	35
VI.1 ANALYSE DU MARCHÉ FONCIER RURAL	38
VII. SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL : DYNAMIQUE LOCALE	41
EFFETS POSITIFS ET NEGATIFS DU PROJET SUR L'ECONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE	44
I. EFFETS SUR L'ACTIVITE AGRICOLE DU PERIMETRE D'ETUDE A	44
I.1 EFFETS SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES IMPACTEES	44

I.2	IMPACT SUR LA FONCTIONNALITE AGRICOLE	44
II.	EFFETS DU PROJETS SUR L'ECONOMIE AGRICOLE DE LA ZONE D'INFLUENCE (PERIMETRE B)	47
II.1	EFFETS SUR LA FILIERE CEREALES OLEO-PROTEAGINEUX	47
II.2	EFFETS SUR LA FILIERE BETTERAVES SUCRIERES.....	47
III.	EFFETS CUMULES AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS IMPACTANT L'ACTIVITE AGRICOLE	47
III.1	EFFETS CUMULES SUR LA FILIERE CEREALES OLEO-PROTEAGINEUX.....	50
III.2	EFFETS CUMULES SUR LA FILIERE BETTERAVES SUCRIERES.....	51
IV.	EVALUATION FINANCIERE GLOBALE DES IMPACTS.....	51
 <u>MESURES ENVISAGEES ET RETENUES POUR EVITER ET REDUIRE LES EFFETS NEGATIFS DU PROJET</u>		<u>52</u>
EVITEMENT		52
REDUCTION		53
CONCLUSION : EFFETS NEGATIFS NOTABLES RESIDUELS		55
 <u>MESURES DE COMPENSATION COLLECTIVE ENVISAGEES POUR CONSOLIDER L'ECONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE.....</u>		<u>56</u>
I. LA CONCERTATION AVEC LES ACTEURS LOCAUX POUR DEFINIR DES PISTES DE COMPENSATIONS DIRECTES		56
II. LE FONDS REGIONAL DE COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE		59
PROTOCOLE D'ACCORD.....		59
 <u>CONCLUSION</u>		<u>60</u>
 <u>ANNEXE.....</u>		<u>61</u>





INTRODUCTION

" *En Ile-de-France, le phénomène de périurbanisation concerne une part importante des espaces ouverts du territoire.*

Cette situation, combinée aux autres facteurs de vieillissement de la population agricole, de mutation des structures agricoles et des difficultés conjoncturelles des filières, fait que l'Ile-de-France a, par exemple entre 2000 et 2010, perdu chaque année 146 exploitations soit plus de 20 % depuis 2000. Sur les 10 dernières années, ce sont environ 1 500 hectares agricoles qui disparaissent par an.

Malgré ces tendances, l'agriculture demeure une composante essentielle de l'économie francilienne et de son occupation des sols.

Ainsi, elle représente 48 % de la surface de la région, 1 100 millions d'euros de chiffre d'affaires pour les seules exploitations et 4,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires pour les industries agroalimentaires franciliennes. Pour un emploi agricole direct ce sont 5 emplois induits qui sont dans l'amont et l'aval.

Le prélèvement cumulé de terres agricoles contribue :

- *à la diminution des productions de la ferme francilienne et de son chiffre d'affaires et impacte les entreprises agroalimentaires et les circuits courts,*
- *à la diminution des emplois du secteur d'activité,*
- *à la déstabilisation des exploitations freinant ainsi leur dynamisme (manque de visibilité pour réaliser des investissements agricoles afin de faire évoluer les exploitations),*
- *à la dégradation des aménités : biodiversité, paysage et cadre de vie.*

Il engendre ainsi un certain nombre de nuisances pour l'activité économique agricole, parmi lesquelles :

- *la raréfaction des terres disponibles qui limite la possibilité de confortation, d'installation et de restructuration des exploitations ;*
- *le développement de surcoûts et des difficultés de fonctionnement (nécessité d'acquérir du matériel adapté, allongements de parcours, sécurisations des parcelles) ;*
- *l'accroissement des phénomènes de rétention foncière ;*
- *la déstabilisation des filières.*

Le maintien du chiffre d'affaires global de l'économie agricole d'Ile-de-France, ainsi que celui d'un territoire agricole dynamique, ne peut se réaliser que par la pérennisation du potentiel économique global à laquelle la compensation agricole collective contribue. Cette compensation permet de contribuer à réparer l'impact d'un projet, sur la structuration et le fonctionnement de l'agriculture du territoire.

Cette compensation ne concerne pas la réparation du préjudice individuel subi par l'exploitant impacté. L'indemnisation individuelle de l'exploitant est déterminée selon les principes du code de l'expropriation, au cas par cas ou en application des protocoles d'accord avec les OPA.

La présente étude a été réalisée conformément au cadre méthodologique régional proposé par la DRIAAF en application du décret n°206-1190 du 31 août 2016, venant mettre en vigueur l'article L 112-1-3 du Code rural et de la pêche maritime issu de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt d'octobre 2014.

Art. L 112-1-3 CRPM « Les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements publics et privés qui, par leur nature, leurs dimensions ou leur localisation, sont susceptibles d'avoir des conséquences négatives importantes sur l'économie agricole font l'objet d'une étude préalable comprenant au minimum une description du projet, une analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire concerné, l'étude des effets du projet sur celle-ci, les mesures envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire. »

L'étude vise à exposer l'état initial de l'économie agricole du territoire impactée par la ZAC du Triangle de Gonesse et les impacts du projet. L'étude a pour objectif de comprendre les déséquilibres causés par le projet à l'économie agricole du territoire. Elle permet d'identifier les dynamiques locales et les leviers qui pourraient venir consolider la fonctionnalité agricole du territoire.

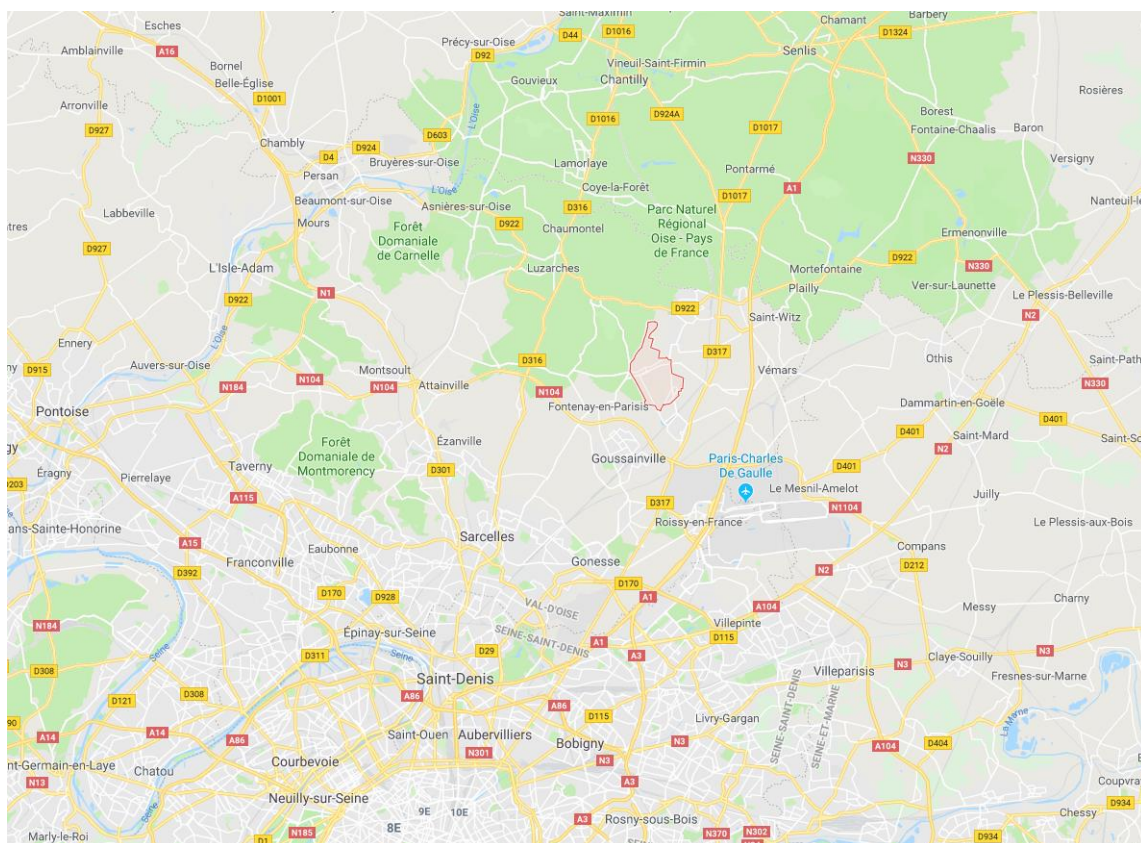
- *La première partie décrit le projet et présente le périmètre de l'étude.*
- *La seconde partie présente l'état initial de l'économie agricole du territoire, les exploitations sous emprises, les filières agricoles présentes.*
- *La troisième partie étudie l'impact du projet sur les exploitations agricoles sous emprise et l'économie agricole du territoire, ses effets négatifs et positifs. Elle évalue également les effets cumulés des autres projets connus consommant du foncier agricole sur le territoire.*
- *La quatrième partie expose les mesures mises en œuvre par le maître d'ouvrage pour éviter et réduire les impacts.*
- *Enfin, la cinquième partie présente les mesures de compensation collectives envisagées pour consolider l'économie agricole du territoire. II*

DESCRIPTION DU PROJET ET DELIMITATION DU TERRITOIRE CONCERNE

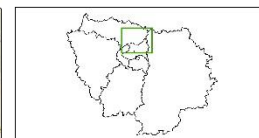
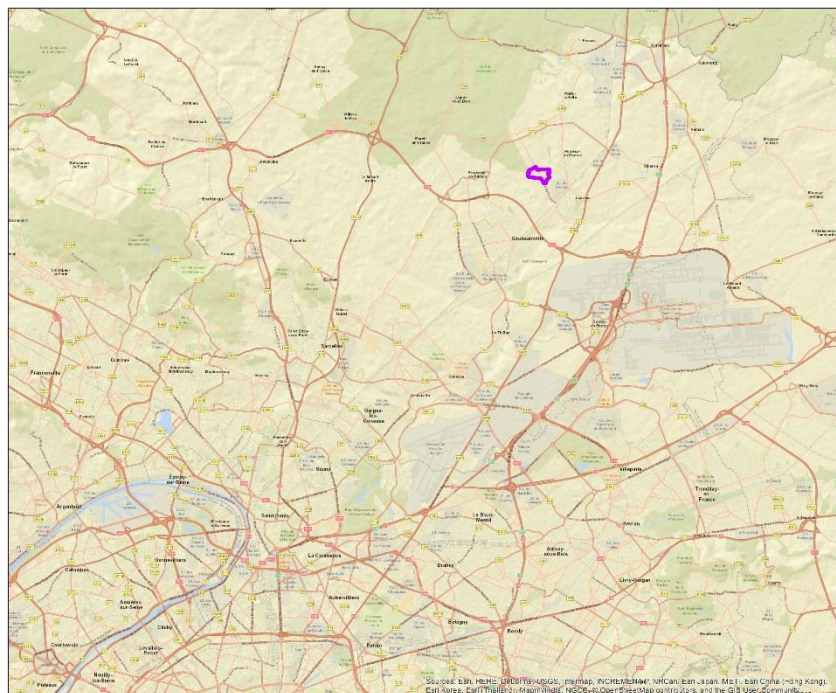
I. DESCRIPTION DU PROJET

I.1 LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

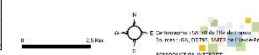
Le projet d'aménagement de la ZAC Bois du Temple à une **emprise de 27,70 ha**, située au Sud de la commune de Puiseux-en-France, au nord de l'aéroport Roissy-Charles De Gaulle. La ZAC est localisée en limite des communes de Louvre, Fontenay-en-Parisis et Châtenay-en-France.



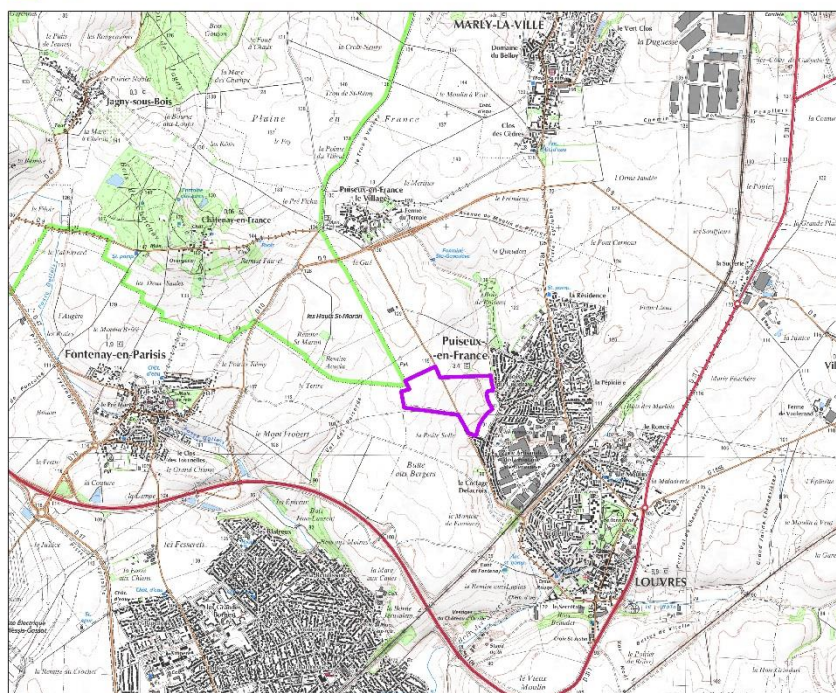
ZAC Bois du Temple - Puiseux-en-France



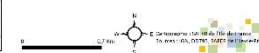
ZAC Bois du Temple



ZAC Bois du Temple - Puiseux-en-France

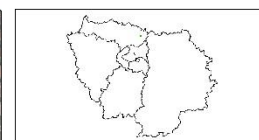


ZAC Bois du Temple

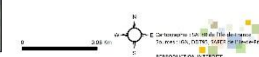


Le périmètre du projet se situe de part et d'autre de la route de Louvres à Puiseux-en-France.



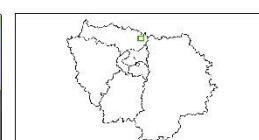
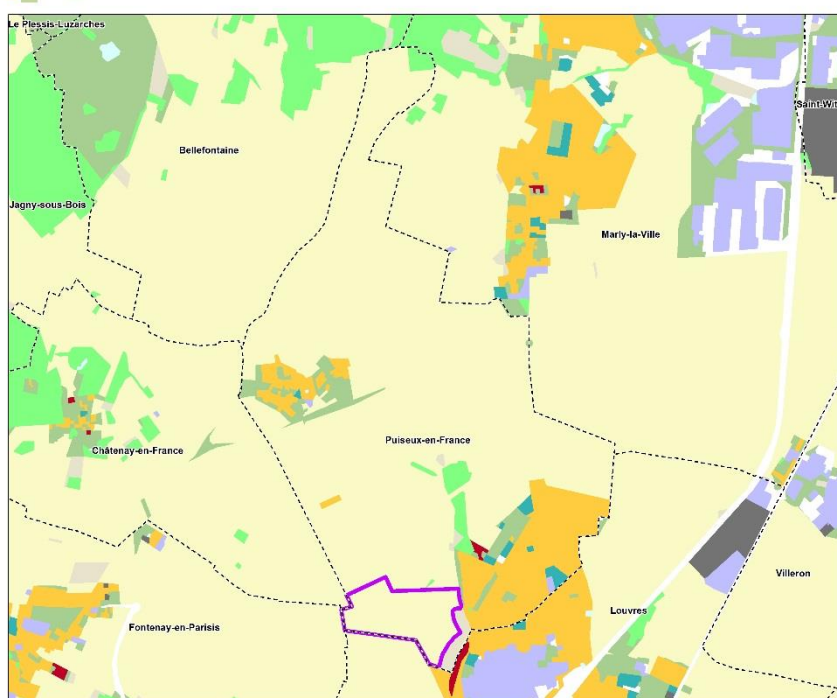


ZAC Bois du Temple

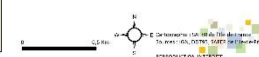


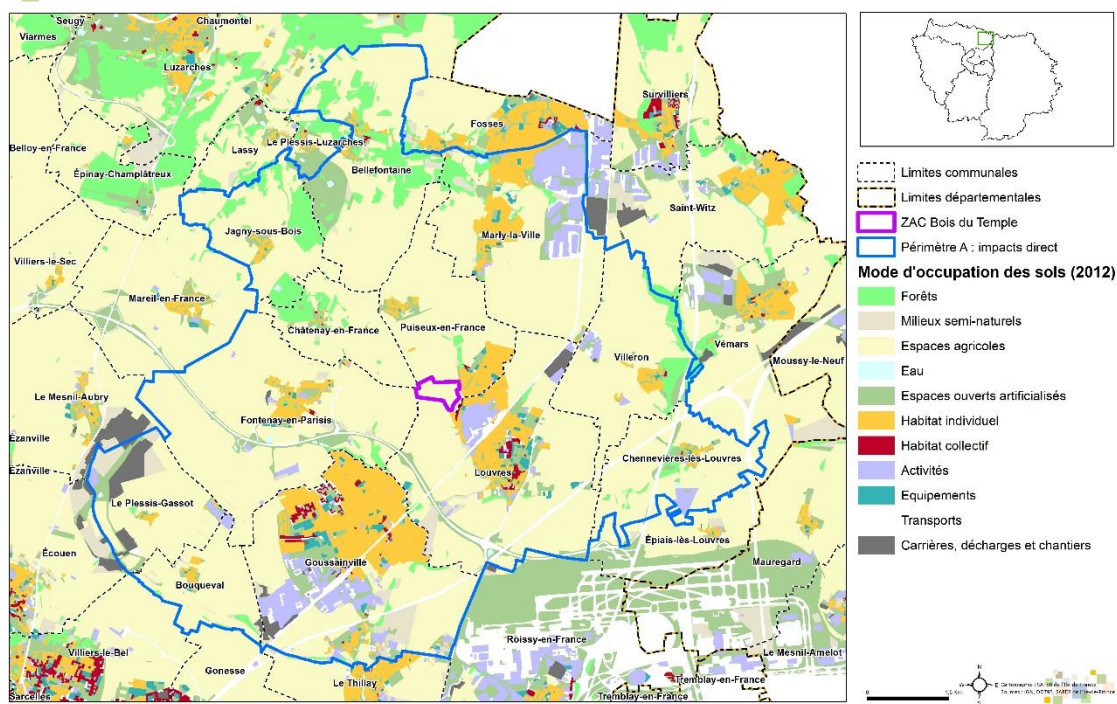
I.2 OCCUPATION DU SOL

La zone d'emprise est actuellement totalement occupée par des terres agricoles. Ces espaces agricoles sont en continuité avec une zone agricole de taille importante en plaine de France.



- Limites communales
- ZAC Bois du Temple
- Mode d'occupation des sols (2012)**
- Forêts
- Milieux semi-naturels
- Espaces agricoles
- Eau
- Espaces ouverts artificialisés
- Habitat individuel
- Habitat collectif
- Activités
- Equipements
- Transports
- Carrières, décharges et chantiers





I.3 LE PROJET D'AMENAGEMENT

La zone d'activités du Bois du Temple doit accueillir les locaux d'entreprises artisanales, ainsi que l'implantation de petites et moyennes entreprises industrielles.

Le projet envisagé s'inscrit dans une emprise d'environ 23,3 ha et permettra de proposer 17 ha d'emprises cessibles.

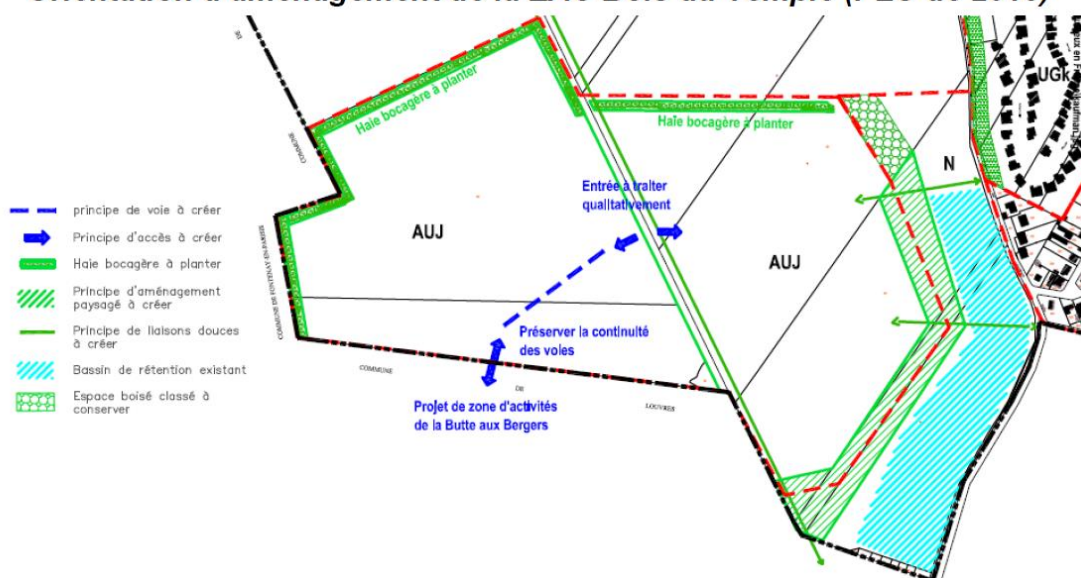
4,2 ha supplémentaires, en frange Est de la ZAC, sont consacrés à l'insertion du projet dans son environnement.

La future zone d'activités de Puiseux pourrait notamment accueillir :

- Des services aux entreprises,
- Un pôle de PME et artisans du bâtiment,
- Des petites industries,
- Des activités de distribution,
- Des éco industries.

Le programme prévisionnel global de construction est d'environ 100 000 m² de surface de plancher avec une surface cessible totale d'environ 17 ha.

Orientation d'aménagement de la ZAC Bois du Temple (PLU de 2013)



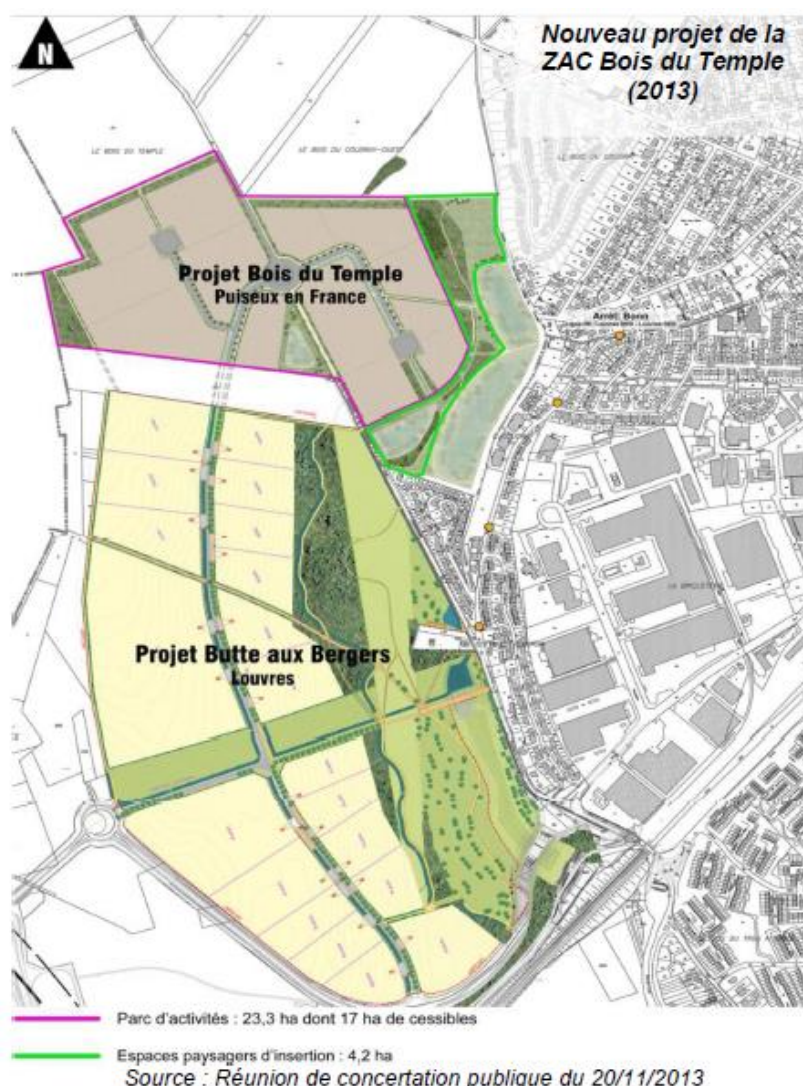
Le projet est porté par la Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France (CARPF) et la Commune de Puiseux-en-France. En accord avec la Commune, l'opération est conduite par la CARPF, compétente en matière d'aménagement et de développement économique et qui sera le concédant de la ZAC. L'aménageur Grand Paris Aménagement en est l'opérateur.

Le projet de ZAC « Bois du Temple » à Puiseux-en-France a fait l'objet d'un premier acte de création en 2011 pour lequel le périmètre a été remis en cause lors de l'élaboration du PLU de Puiseux-en-France.

Un nouveau dossier de création a alors été élaboré en 2013, sur la base d'un nouveau périmètre, et pour lequel une étude d'impact a été réalisée.

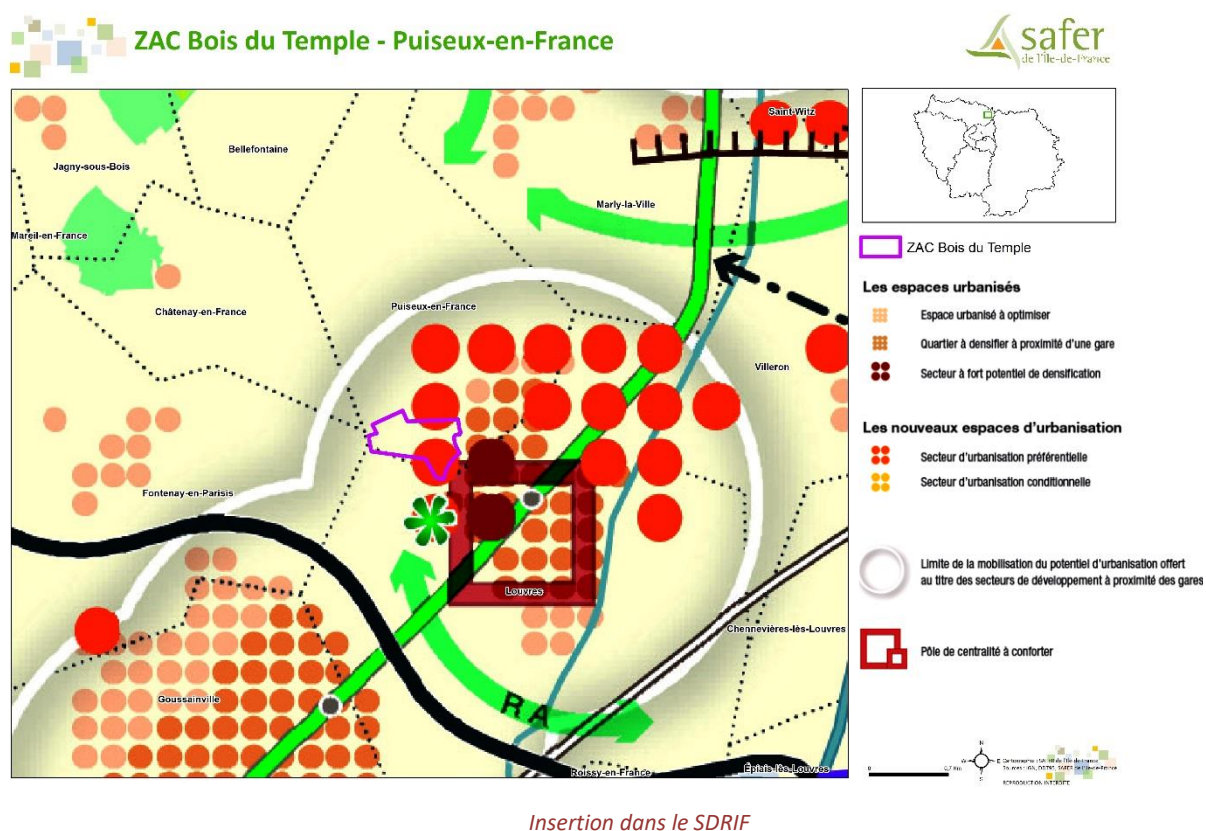
Cette étude a fait l'objet d'un avis de la part de l'Autorité Environnementale en date du 6 octobre 2014. Aujourd'hui, une nouvelle étude d'impact est en cours d'élaboration, dans le cadre du dossier de réalisation de la ZAC.

Le projet se situe en continuité de la ZAC Butte aux Bergers, d'une surface de 65 ha, sur la commune de Louvres.



Deux ZAC en continuité : la ZAC bois du Temple et la ZAC Butte aux bergers

Le projet est situé dans une zone pastillée du SDRIF comme secteur d'urbanisation préférentielle, à proximité d'un pôle de centralité à conforter, et au sein d'un secteur de développement à proximité des gares (gare de Louvres – RER D).



II. LES PERIMETRES D'IMPACT

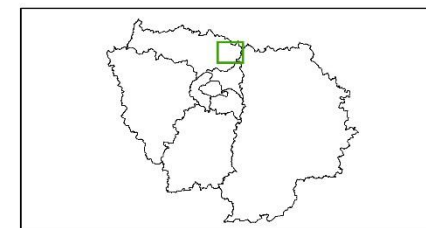
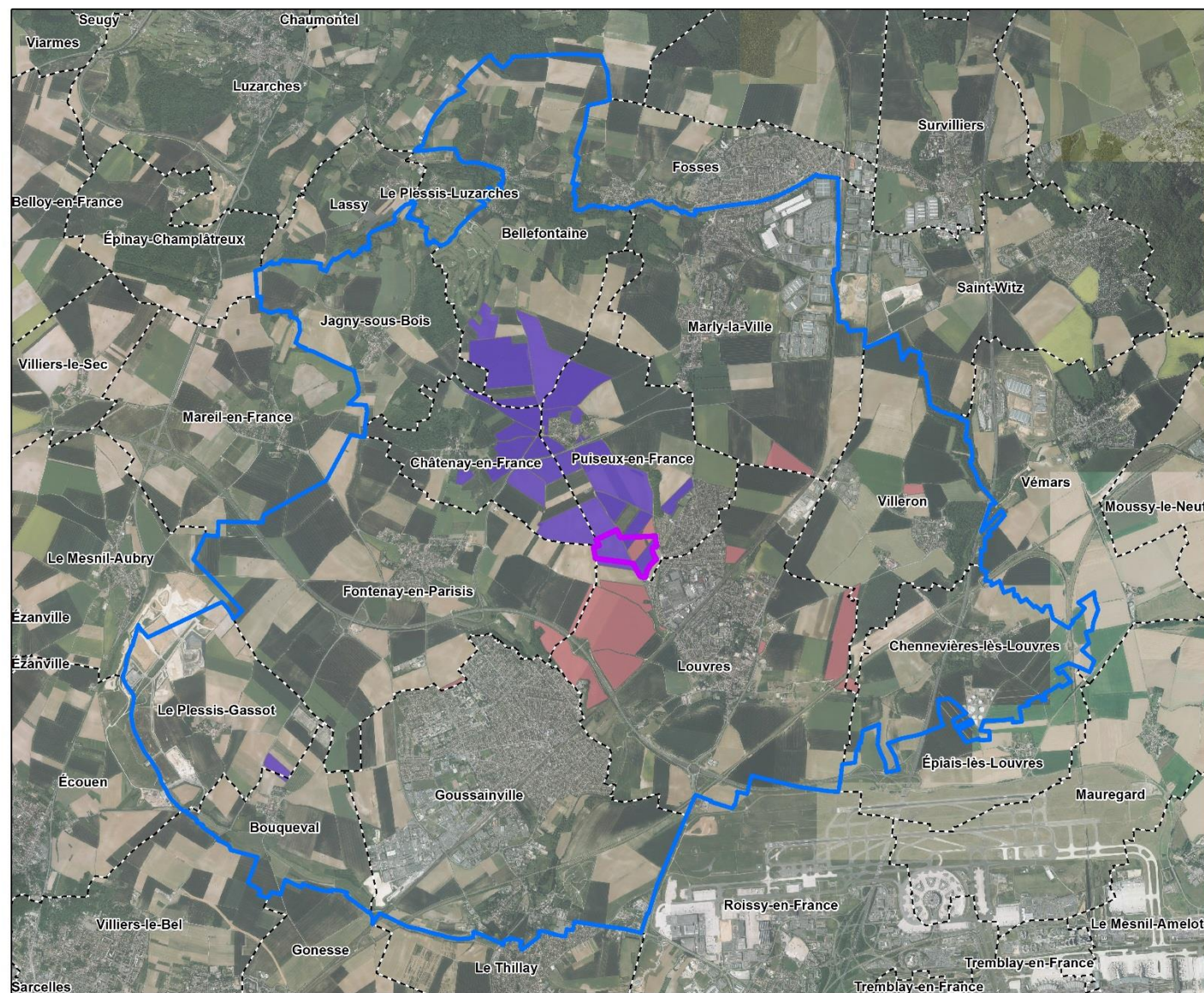
II.1 PÉRIMÈTRE D'IMPACTS DIRECTS (PÉRIMÈTRE A)

Le périmètre d'impacts directs (périmètre A) comprend l'ensemble des communes qui présentent une ou plusieurs parcelles des exploitations agricoles concernées par le projet d'aménagement.

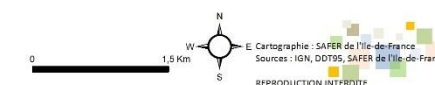
Les communes comprises dans le périmètre A sont :

- LE PLESSIS-GASSOT
- BOUQUEVAL
- FONTENAY-EN-PARISIS
- JAGNY-SOUS-BOIS
- GOUSSAINVILLE
- CHATENAY-EN-FRANCE
- BELLEFONTAINE
- PUISEUX-EN-FRANCE
- LOUVRES
- MARLY-LA-VILLE
- VILLERON
- CHENNEVIERES-LES-LOUVRES

ZAC Bois du Temple - Puiseux-en-France



- ZAC Bois du Temple
- Périamètre A : impacts direct
- Limites communales



II.2 ZONE D'INFLUENCE (PERIMETRE B)

La zone d'influence (périmètre B) couvre l'ensemble des lieux fréquentés par les exploitants agricoles dans le cadre de leurs activités agricoles avec leurs partenaires amont et aval, pour une part significative.

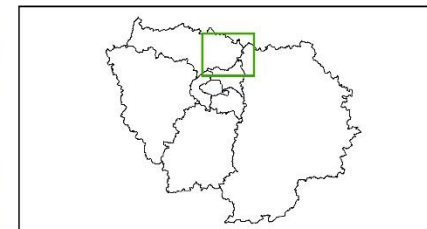
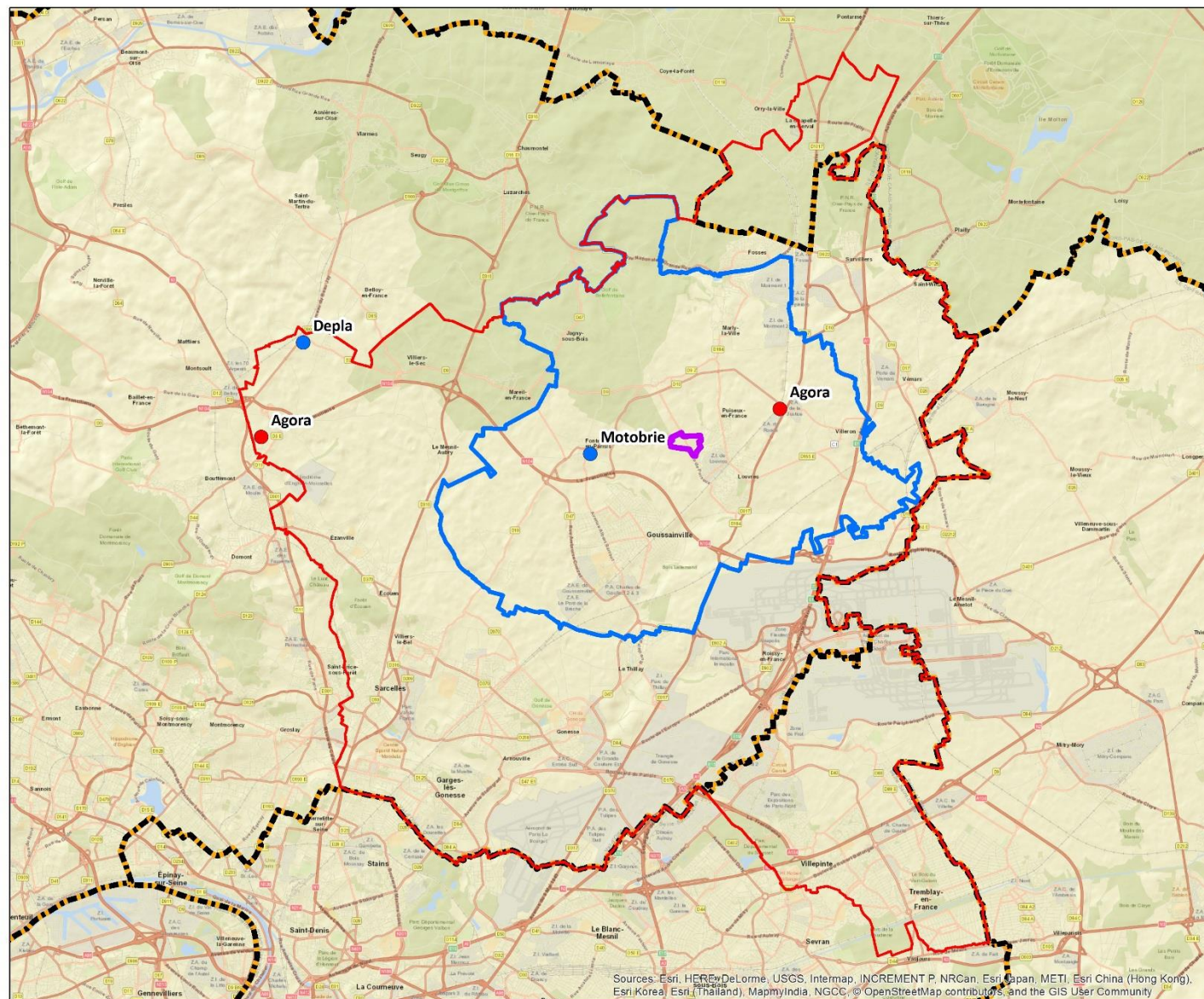
Les liens existant entre les exploitations impactées et d'autres exploitations ont été pris en compte.

Etant donné l'activité céréalière des exploitants concernés, la localisation des coopératives, des concessionnaires et les circulations jusqu'à leurs parcelles ont été prises en compte. La zone de collecte du silo de la coopérative Agora de Louvres a été prise en compte. La localisation des sucreries, partenaires de la production primaire de betteraves, n'ont pas été intégrées, étant donné leur éloignement. Le territoire de projet correspondant à la charte agricole du Grand Roissy, signée en décembre 2016 a été pris en compte.

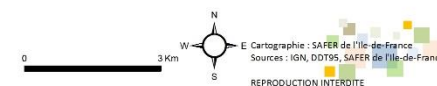
La zone d'influence comprend les communes signataires de la charte, ainsi que plusieurs communes limitrophes : localisation des concessionnaires, silo pilote d'Agora à Attainville, ilots des exploitations partenaires.



ZAC Bois du Temple - Puiseux-en-France



- ZAC Bois du Temple
- Périmètre B : zone d'influence
- Périmètre A : impacts direct
- Limites départementales





ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ECONOMIE AGRICOLE

Ce chapitre a pour objectif d'analyser la production agricole primaire, la première transformation et la commercialisation par les exploitations agricoles.

Pour ce faire, des entretiens ont été réalisés avec les exploitants directement impactés par le projet d'aménagement, ainsi qu'avec les partenaires des filières agricoles. Les informations recueillies ont été complétées avec le registre parcellaire graphique (RPG) de 2014. Le RPG est un système d'information géographique mis en place en 2002 permettant l'identification des parcelles agricoles pour délivrer les aides aux exploitants dans le cadre de la Politique agricole commune.

I. LA PRODUCTION AGRICOLE PRIMAIRE

I.1 PERIMETRE A

63 exploitations sont présentes¹ au sein du périmètre d'impacts direct, avec une SAU² moyenne de 174 ha (source : RPG 2014). La surface moyenne des ilots de culture est de 10,91 ha, avec près des deux-tiers des ilots de culture présentant une taille inférieure à 10 ha. Le secteur présente encore des ilots de culture de taille importante à très importante (plus de 50 ha), mais est marqué par une fragmentation importante due aux infrastructures de transport et au développement urbain.

Les types de cultures pratiquées sont **en grande majorité des grandes cultures, de céréales oléo-protéagineux et de betteraves.**

On observe près d'une **centaine d'hectares de cultures de légumes et fleurs** (environ 2 % de la SAU). Ces surfaces correspondent en majorité à la culture de **pomme de terre** par une exploitation située à Chennevières-Les-Louvres (86 ha). Deux autres exploitations pratiquent des cultures de légumes-fleurs, et, notamment, une des exploitations impactées par la ZAC cultive des **pivoines** (environ 1 ha).

De manière similaire, le MOS de 2012 indique 80 ha de vergers, pépinières, maraîchage, horticulture, ou cultures intensives sous serres.

¹ Exploitation cultivant au moins un ilot au sein du périmètre d'étude.

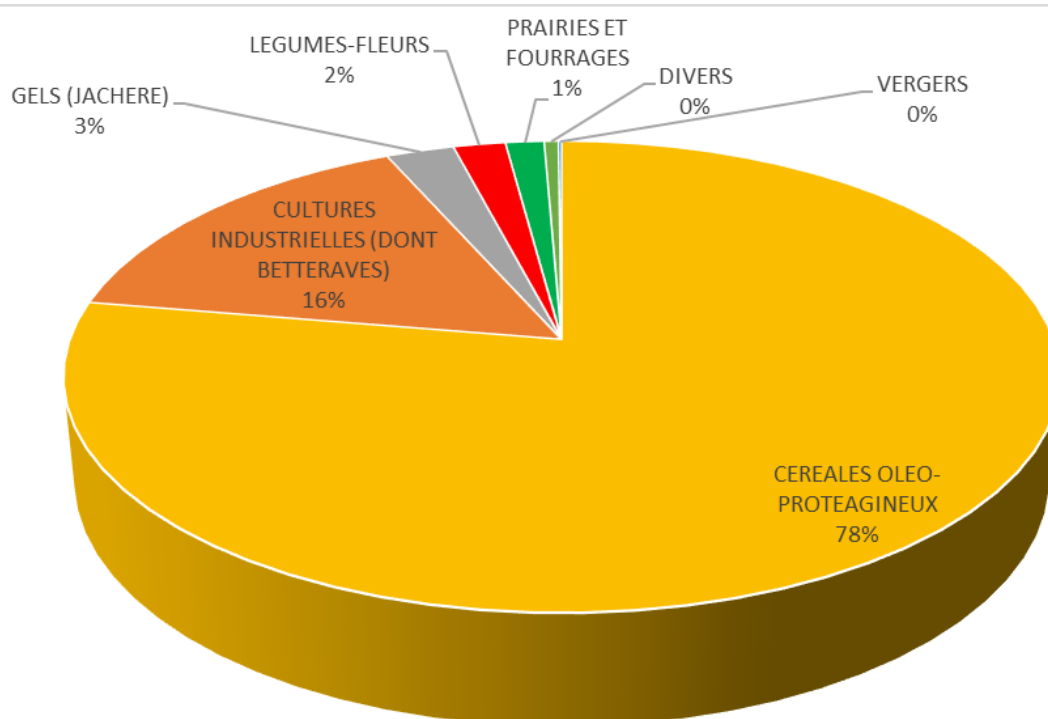
² SAU La surface agricole utile (SAU) est un concept statistique destiné à évaluer le territoire consacré à la production agricole. Elle peut être utilisée à l'échelle d'une exploitation ou d'un territoire. La SAU est composée de :

- terres arables (grande culture, cultures maraîchères, prairies artificielles...),
- surfaces toujours en herbe (prairies permanentes, alpages),
- cultures pérennes (vignes, vergers...)

Elle n'inclut pas les bois et forêts. Elle comprend en revanche les surfaces en jachère (comprises dans les terres arables).

Type de production	Surface (en ha)	Part de la SAU globale
CEREALES OLEO-PROTEAGINEUX	3875,18	77,64%
Dont :		
BLE TENDRE	2376,35	47,61%
MAIS GRAIN ET ENSILAGE	696,79	13,96%
COLZA	492,81	9,87%
ORGE	226,05	4,53%
PROTEAGINEUX	81,44	1,63%
CULTURES INDUSTRIELLES (DONT BETTERAVES)	783,66	15,70%
GELS (JACHERE)	128,39	2,57%
LEGUMES-FLEURS	98,41	1,97%
PRAIRIES ET FOURRAGES	72,92	1,46%
DIVERS	26,81	0,54%
VERGERS	5,98	0,12%
TOTAL GENERAL	4991,35	100,00%

Les types de production au sein du périmètre A



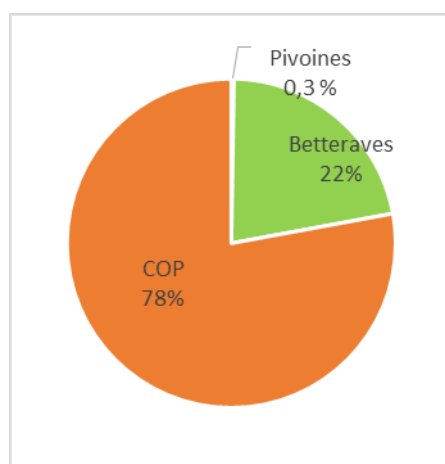
I.2 LES CULTURES DES EXPLOITATIONS IMPACTEES PAR LA ZAC

Sous emprise de la ZAC, deux exploitations agricoles sont présentes. Elles sont orientées principalement vers les grandes cultures.

L'assolement mis en place est le suivant :

Exploitation 1 : SAU de 389 ha : Grandes cultures et céréales oléo-protéagineux sur la quasi-totalité de la SAU (blé, maïs, orge, colza, betteraves). L'exploitation a également développé une production de pivoines sur environ 1 ha. Cette surface ne fait pas partie de la rotation, les pivoines y sont toujours implantées chaque année, en raison de la proximité du siège d'exploitation, qui facilite la surveillance contre les

nombreux vols en période de récolte. Ces pivoines disposent du label « Fleurs de France ». Ces cultures sont donc localisées hors du périmètre de ZAC.

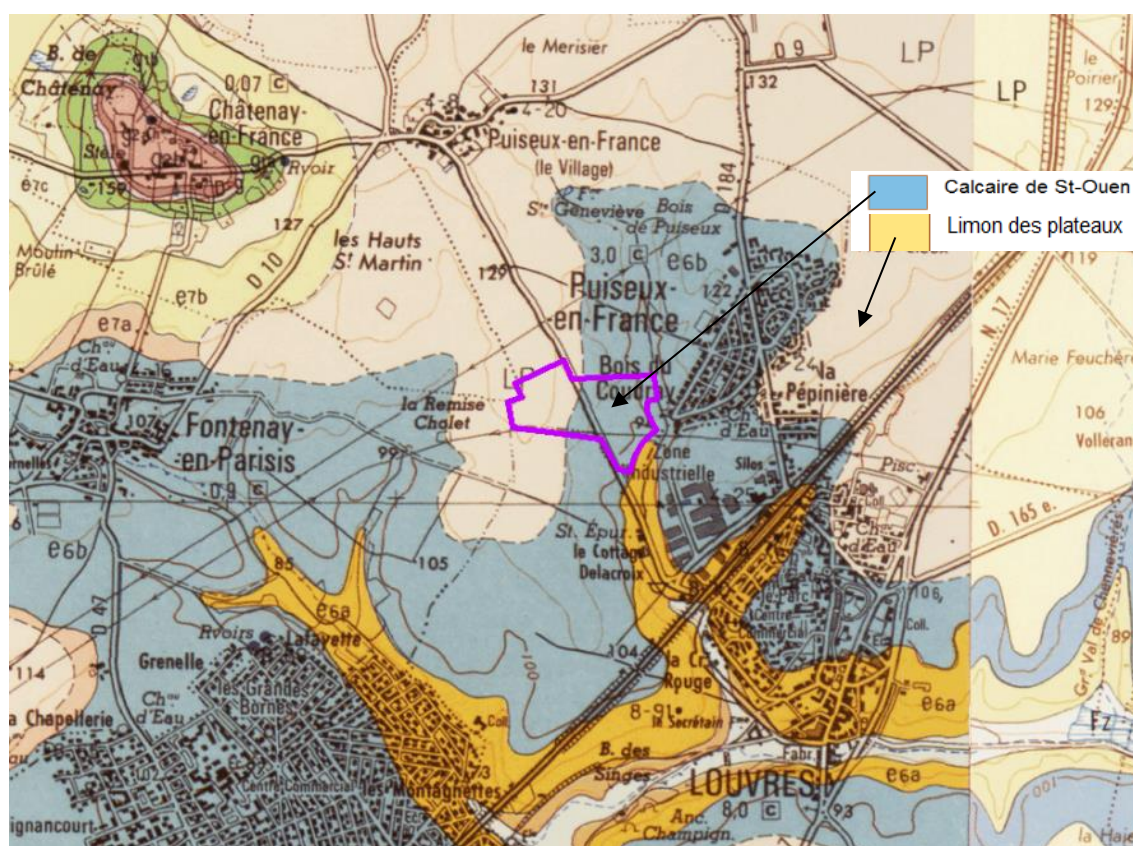


Types de culture par surface - exploitation 1

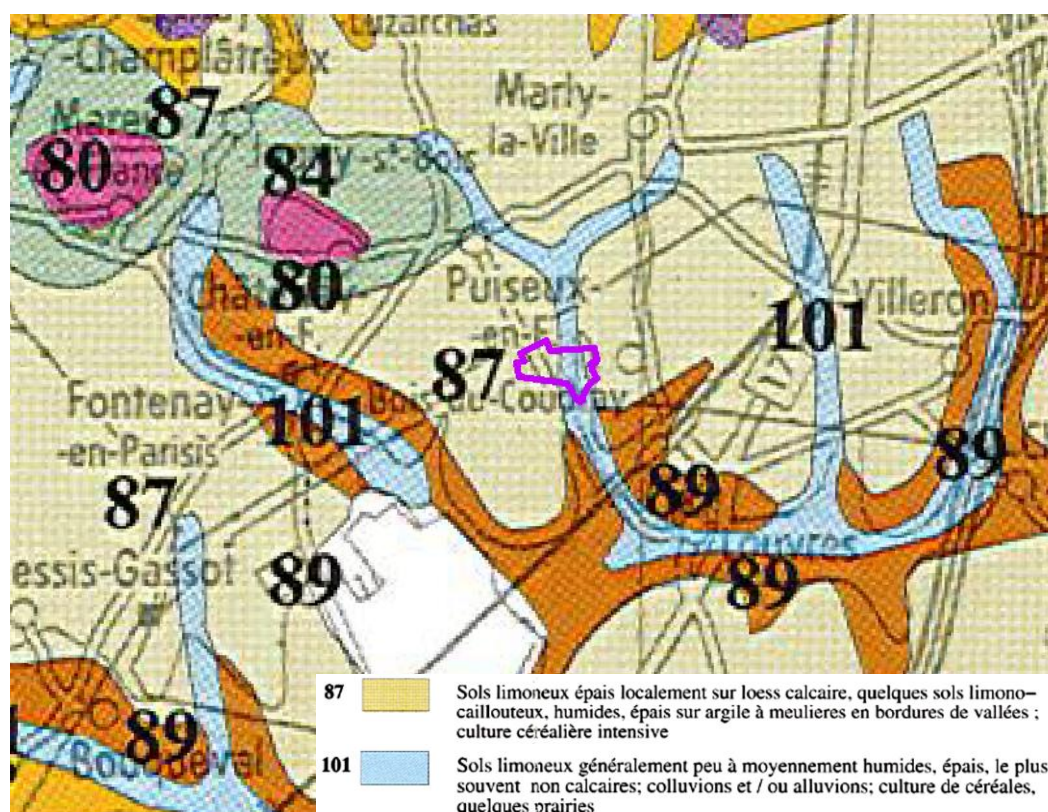
Exploitation 2 : SAU de 154 ha : Cultures de céréales oléo-protéagineux. L'assolement est composé de blé, maïs, colza et orge.

I.3 QUALITE AGRONOMIQUE DES TERRES

Sous l'emprise de la ZAC se trouvent des sols profonds, limoneux, d'excellente qualité agronomique.



Extrait carte référentiel géologique (BRGM)



Extrait carte référentielle pédologique Ile-de-France (INRA)

Les sols sous emprise de la ZAC sont composés :

- de limon des plateaux,
- de calcaire de Saint-Ouen.

Le limon des plateaux correspond à un sol qui se compose de silice et de carbonate de calcium et contient par ailleurs, en proportion plus faible, des sables et des argiles. Il s'agit d'une « terre jaune du sol brun lessivé sur limon des plateaux ». C'est un limon sablo-argileux assez léger, dépourvu en cailloux et souvent riche en éléments fertilisants.

Le calcaire de Saint-Ouen est constitué par une série de marnes et de bancs de calcaire, où s'intercalent ponctuellement des feuilletés argileux.

Globalement, il s'agit de sols limoneux épais de bonne à très bonne qualité (ce qui se traduit par des rendements sensiblement supérieurs aux moyennes nationales et locales) (source : INRA Référentiel régional pédologique de l'Ile-de-France, 2005). Sur le périmètre de la ZAC, les sols situés à l'est sont de moindre qualité agronomique.

Rendement moyen	Europe	France	Val d'Oise	Périmètre d'étude
Blé tendre (qtx /ha)	56	74	83	De 90 à 100 qtx/ha en moyenne ³

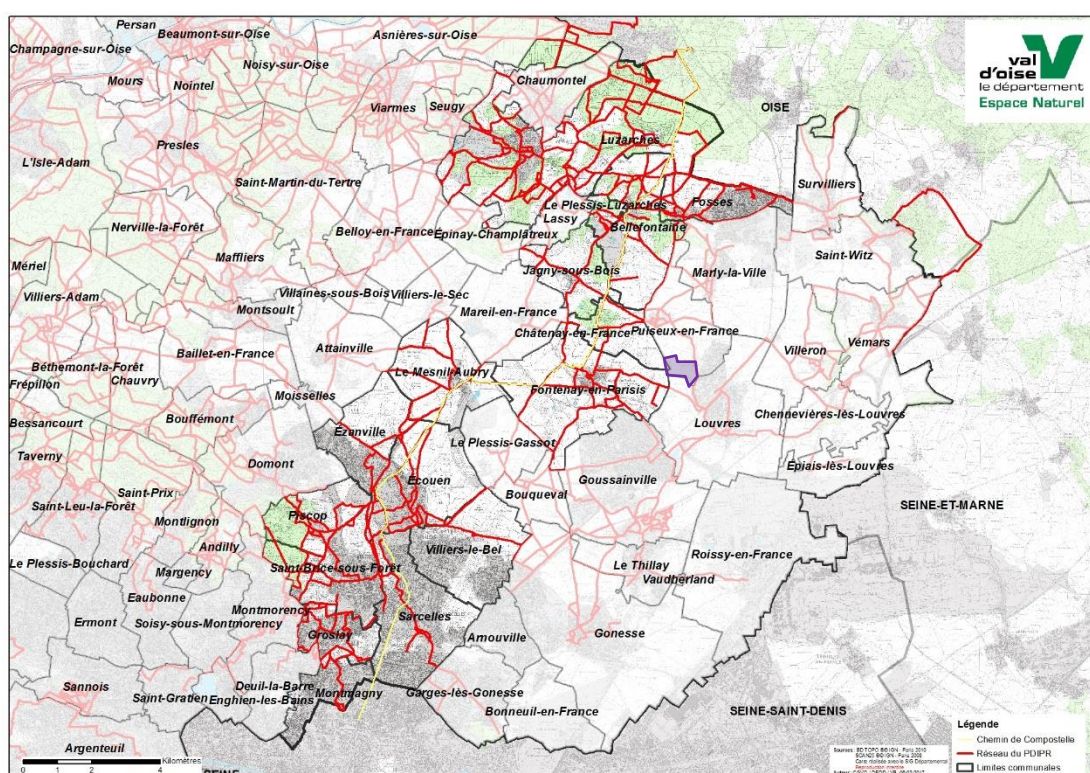
³ Source : données coopérative Agora

II. LES VALEURS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE CES ESPACES

AGRICOLES

Ces espaces présentent tout d'abord un intérêt paysager lié à l'activité agricole. Le secteur se trouve aux franges de l'agglomération parisienne et des territoires ruraux de l'Oise et de la Seine-et-Marne. Son paysage agricole est **caractéristique du Pays de France**.

Des chemins de randonnées, inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), existent au sein des espaces agricoles sur la commune de Puiseux-en-France, et l'un deux longe par l'Est la ZAC Bois du Temple.



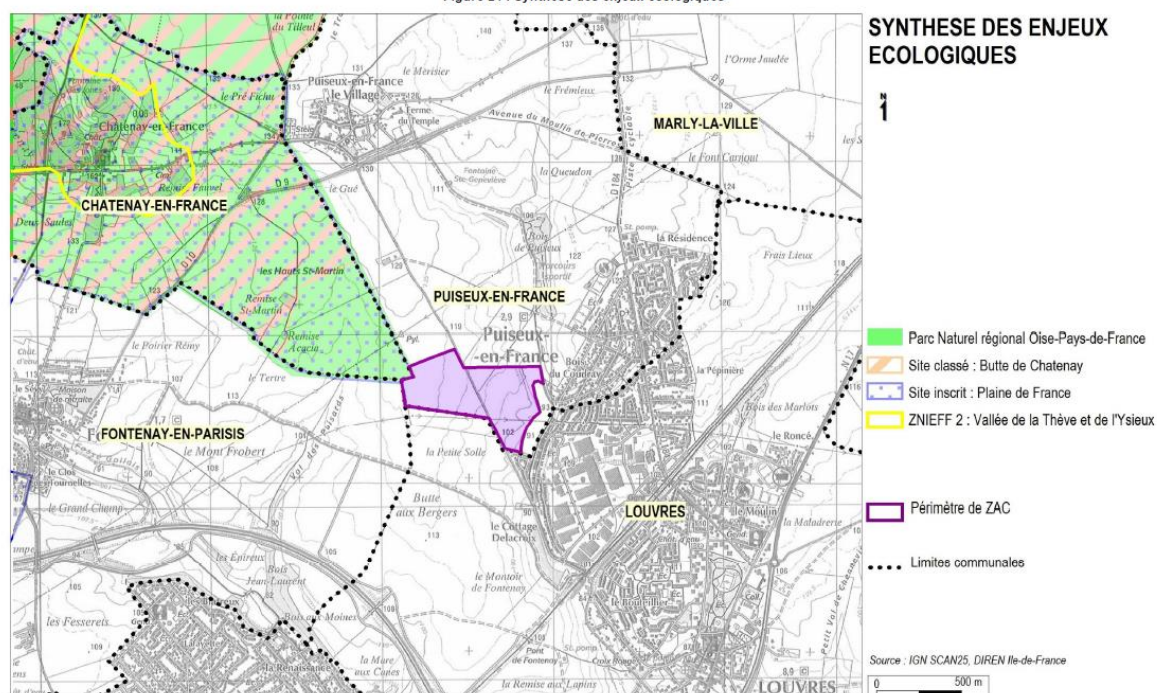
Localisation des chemins inscrits au PDIPR et du chemin de Compostelle traversant le Val d'Oise

D'autre part, d'un point de vue écologique, les parcelles agricoles impactées ne présentent pas une grande qualité, et n'a pas un intérêt majeur d'un point de vue patrimonial. En effet, occupé par des cultures intensives, le site présente un degré d'artificialisation très élevé. Les terres labourées ne peuvent permettre l'expression d'une flore diversifiée ni la présence de plantes patrimoniales.

Le périmètre de la ZAC Bois du Temple n'est pas concerné par un périmètre d'inventaire ou de protection d'espaces naturels sensibles ou remarquables.

La carte suivante présente la localisation des zones sensibles :

Figure 24 : Synthèse des enjeux écologiques



Localisation des zones sensibles (source : étude d'impact environnementale)

III. LES FILIERES AMONT ET AVAL

Les filières de l'amont fournissent aux exploitations agricoles leurs moyens de productions, à savoir les engins agricoles, les semences, les engrais, les produits phytosanitaires mais aussi les aliments et produits pour l'élevage.

Les filières de l'aval sont limitées dans le cadre de la présente étude à la première transformation et à la commercialisation des exploitations agricoles.

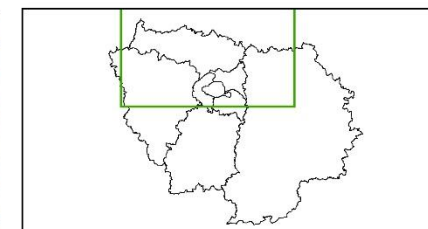
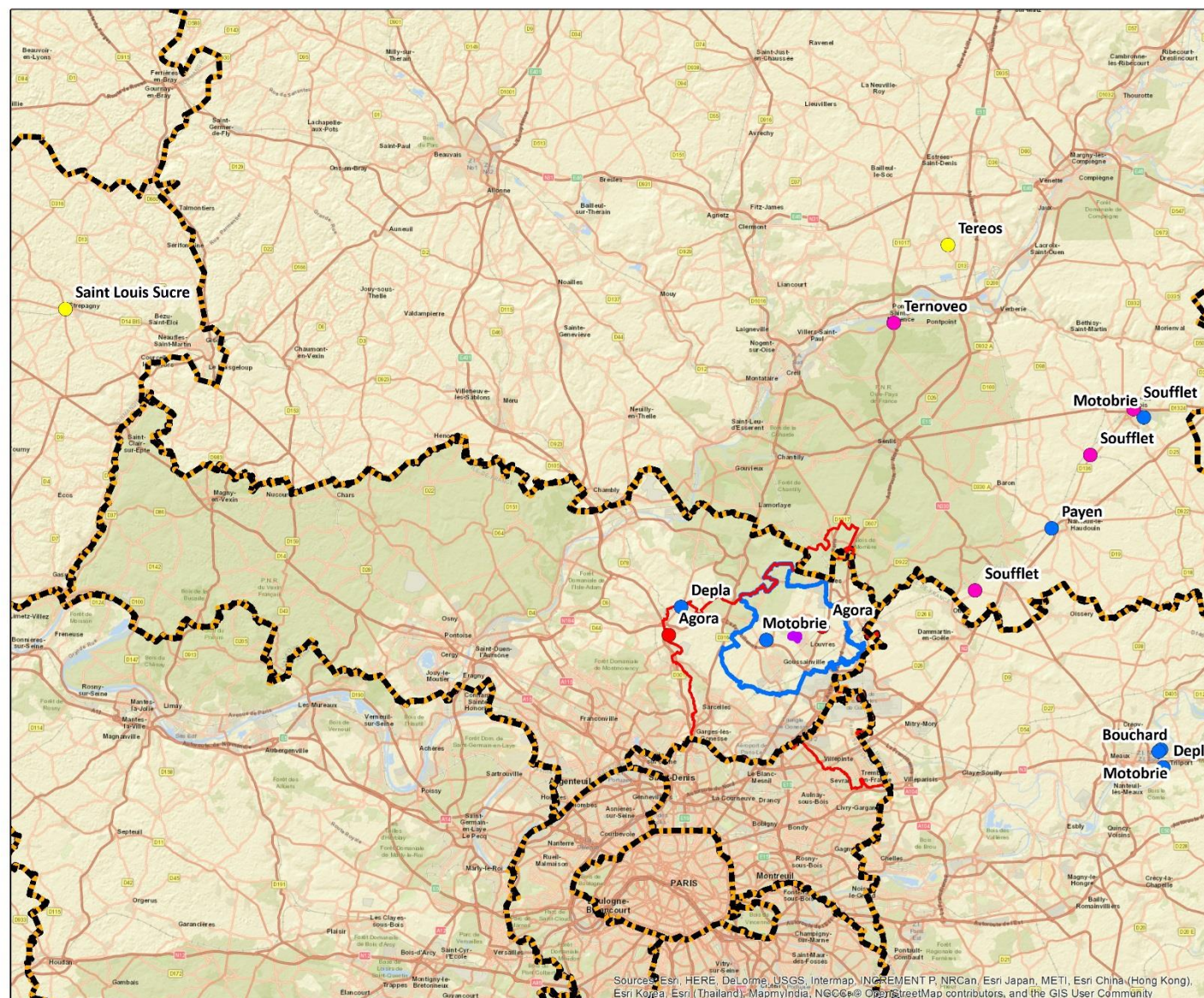
Les acteurs de ces filières collaborant avec les exploitations impactées par le projet ont été identifiés.

La principale filière présente en surface au sein du périmètre d'étude est la filière céréales oléo-protéagineux. La filière betteraves sucrières est également très présente.

Domaine d'activité	Equipement	Acteur	Commune
Collecteur COP	Silo	Coopérative Agora	Louvres (95)
		Groupe Soufflet	Eve (60)
		Ternoveo	Pont Saint Maxence (60)
Collecteur betteraves	Sucrierie	Tereos	Chevières (60)
		Saint Louis Sucre	Etrepagny (27)
Concessionnaire de matériel agricole	Concessionnaire	Motobrie	Fontenay-en-Parisis (95)
		Depla	Villaines-sous-Bois (95)



ZAC Bois du Temple - Puiseux-en-France

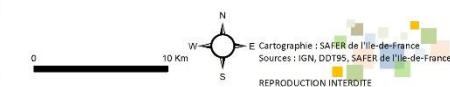


- ZAC Bois du Temple
- Périmètre A : impacts direct
- Périmètre B : zone d'influence
- Limites départementales

Partenaires

Type de partenaires économiques agricoles

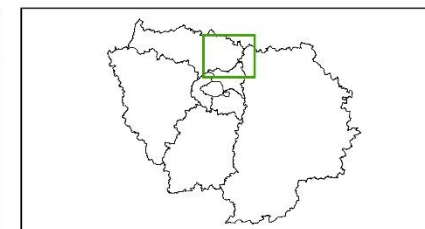
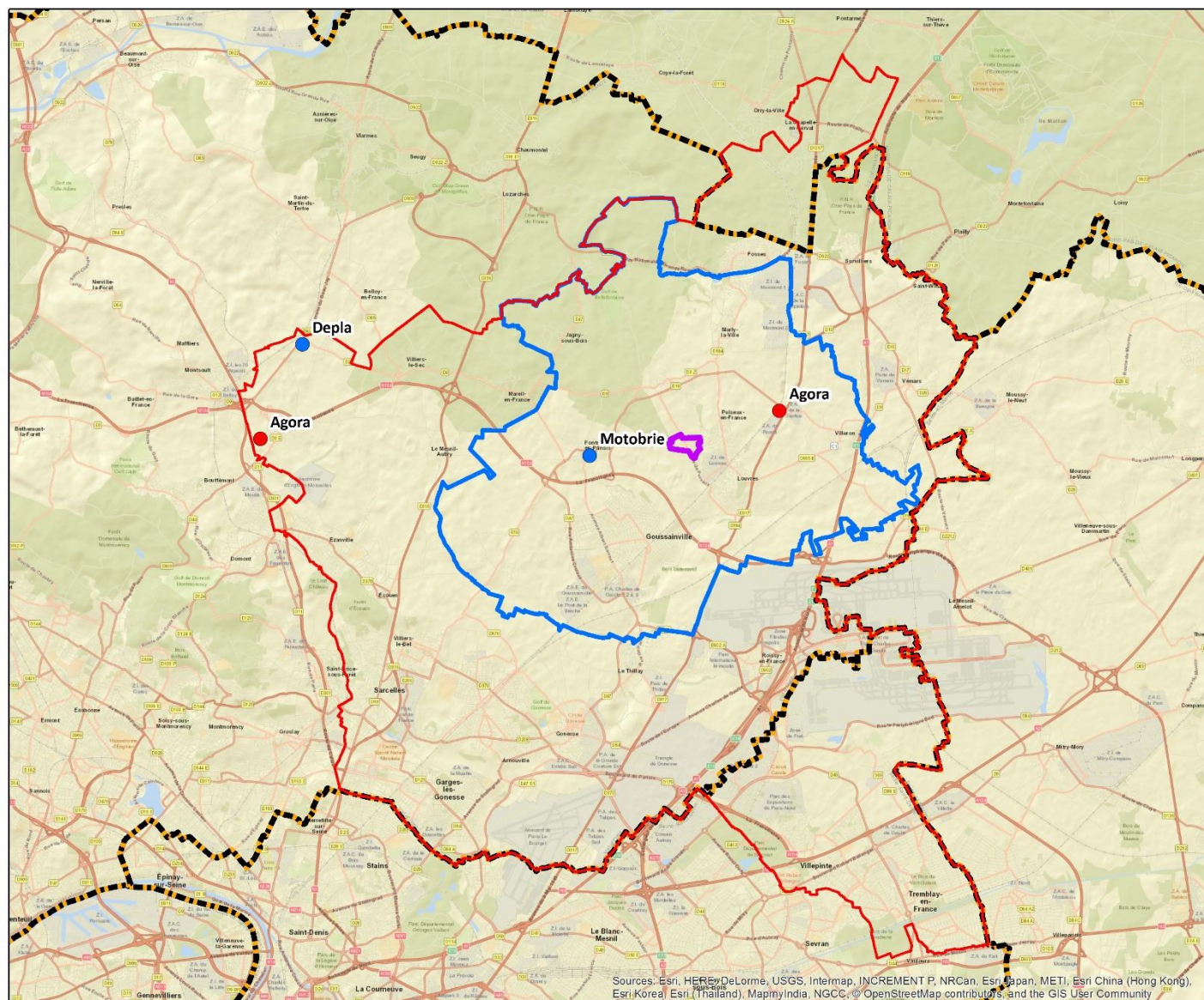
- Silo - Coopérative agricole
- Silo - Négociant
- Sucrerie
- Machiniste



Sources : Esri, HERE, DeLorme, USGS, Intermap, INCREMENT P, NRCan, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), Esri Korea, Esri (Thailand), MapboxIndia, NCCO, OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community



ZAC Bois du Temple - Puiseux-en-France



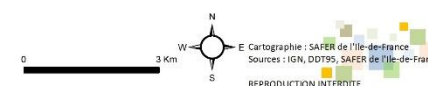
- ZAC Bois du Temple
- Périmètre A : impacts direct
- Périmètre B : zone d'influence
- Limites départementales

Partenaires

Type de partenaires économiques agricoles

- Silo - Coopérative agricole
- Silo - Négociant
- Sucrerie
- Machiniste

Sources: Esri, HERE, DeLorme, USGS, Intermap, INCREMENT P, NRCan, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), Esri Korea, Esri (Thailand), MapmyIndia, NGCC, OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community



Historique des capacités de stockage

Le silo d'Attainville dispose d'une capacité de stockage qui s'est développée peu à peu, avec l'augmentation des rendements en grandes cultures, mais aussi avec la réduction du site de Louvres :

- 1^{er} silo d'Attainville à la fin des années 90
- 2^e silo début 2000
- 3^e silo : 2010-2011, au moment de la perte de capacité à Louvres (+ 15 000 t)
- Capacité totale aujourd'hui à Attainville : **50 000 t**



Le site actuel d'Attainville (à g.) et l'ancien silo de Louvres (à d.)

Le 1^{er} silo de Louvres existait depuis les années 50. Il a été déplacé en 2011, en raison de sa situation urbaine. Le nouveau silo, situé dans une zone d'activité, a une capacité de stockage plus réduite, passée de 28 000 t à **11 000 t**. Cette nouvelle installation ne prévoit que du stockage et non plus de traitement des grains (séchage) qui a été entièrement délocalisée à Attainville.

Les silos de Louvres et Attainville collectent annuellement de 100 à 110 000 t sur les deux sites, avec la répartition qui suit :

- Blé : 70 000 t
- Maïs : 25 000 t
- Colza : 8 000 t
- Orge : 6 000 t

La part de colza baisse régulièrement du fait des dégâts de pigeons.

Zone de collecte

Agora collecte 73 % des productions COP du Val d'Oise (données FranceAgriMer 2015). Les productions du Pays de France sont collectées majoritairement par la coopérative Agora. La zone de collecte des sites d'Attainville et Louvres comprend le Pays de France, et les franges Sud de l'Oise.

Débouchés

80 % des blés collectés sont panifiables. 20 % sont vendus aux Grands Moulins de Paris à Gennevilliers. Ce débouché est un plus car il est à proximité. Mais c'est un débouché exigeant, car il demande une grande

régularité dans la qualité, sur de gros volumes. Plus le volume de collecte est faible, plus il est difficile de livrer la qualité souhaitée. La coopérative livre également Moulins de Chars (95 - Vexin) un autre minotier. Le reste est exporté (port de Rouen).

Le colza est destiné à la production de bioéthanol. Une partie du maïs est vendu directement au particulier dans le Gamm'Vert, le reste part pour la fabrication d'alimentation bétail (transformation dans le Nord).

Accès, circulations

Concernant les conditions de circulation et l'accès au silo, elles sont celles liées au périurbain, où les conditions de circulation sont plus difficiles qu'ailleurs en raison de l'important trafic, bien que les mois de juillet/août, où l'activité agricole est la plus forte, soient plus calmes. La route de Tremblay à Goussainville a été doublée, ce qui a facilité les circulations.

L'adaptation mise en œuvre par rapport à d'autres secteurs ruraux est que les exploitants évitent de livrer eux-mêmes la coopérative avec tracteurs et bennes, car ces déplacements peuvent se révéler à la fois coûteux en temps et dangereux pour les agriculteurs comme pour les automobilistes. Les chauffeurs de la coopérative viennent avec les poids lourds chercher les récoltes au sortir du champ ou sur le lieu de stockage de l'exploitant, afin de limiter les déplacements. C'est un coût en plus pour les exploitants qui se répercute sur le coût d'achat des productions par la coopérative.

Perspectives de développement

Les perspectives de développement du site d'Attainville existent, mais l'évolution va plutôt vers la réduction des activités. Il y a encore 10 ans, les deux sites comptaient 14 emplois, contre seulement 7 aujourd'hui.

Certains équipements, comme le séchoir à maïs, ont été construits en même temps que le premier silo d'Attainville, il y a 30 ans. Un autre séchoir existait à Louvres avant le déplacement du site. L'entretien, la mise aux normes (combustible utilisé pour chauffer) de ce séchoir sont coûteux, et il faudra le remplacer, ce qui n'est pas assuré si l'activité se réduit.

Gamm'Vert : magasin d'approvisionnement, conseil

Les sept salariés des deux sites d'Agora sont répartis sur les missions de collecte et d'approvisionnement, suivant les saisons de pics de l'une ou l'autre des activités.

III.1.2 Groupe Soufflet

Acteur significatif de l'agroalimentaire, notamment sur les filières orge et blé et légumes secs, le Groupe Soufflet est le premier collecteur privé de céréales en Europe, avec 5.5 millions de tonnes collectées en France et plus d'un million de tonnes à l'international.

En Ile-de-France, le groupe soufflet est davantage présent dans le sud et l'Est de la Région (Essonne, Sud Seine-et-Marne). Sur le territoire d'étude, son installation la plus proche est située à **Eve dans l'Oise**.

Certains exploitants vendent leur production au groupe Soufflet, à la faveur des prix proposés, malgré l'éloignement de leurs installations en comparaison du silo de proximité d'Agora. Il s'agit généralement des exploitations disposant de capacité de stockage à la ferme. Celles-ci ont davantage de maîtrise de leurs prix de vente, pouvant choisir la date à laquelle les productions sont commercialisées.

III.1.3 Ternoveo

Implantée à Saint-Quentin, dans le département de l'Aisne, la société de négoce TERNOVEO est un acteur significatif dans le domaine du négoce agricole productions végétales. Elle assure la collecte, la commercialisation de céréales ainsi que l'approvisionnement en agrofournitures pour ses clients agriculteurs.

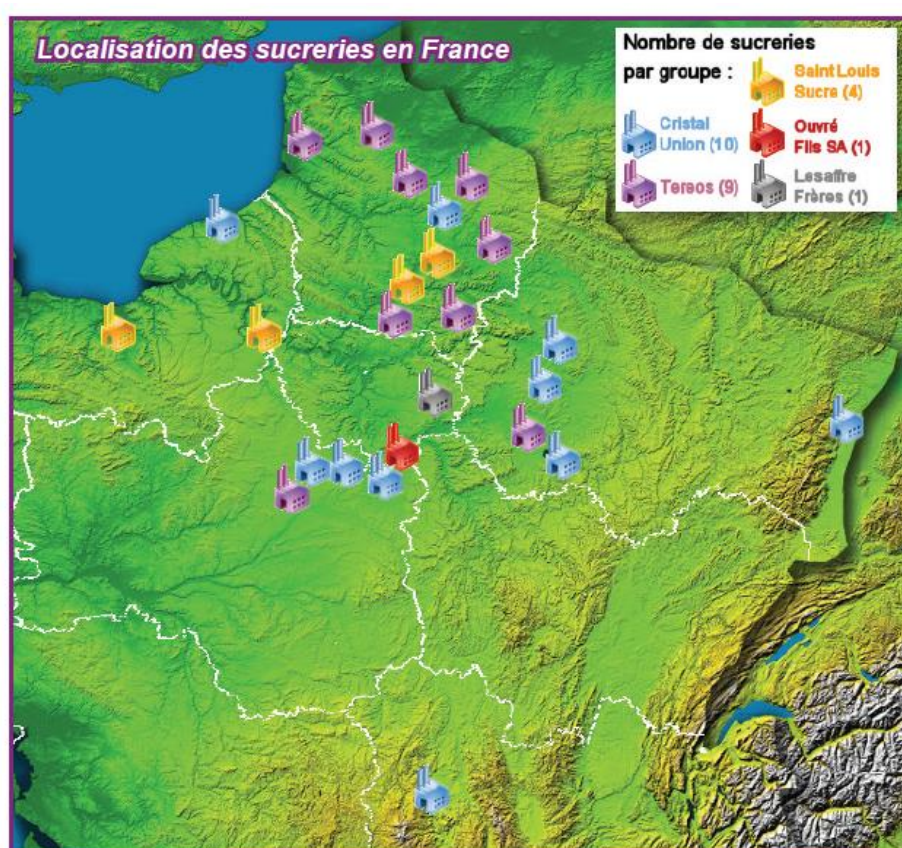
Elle est principalement implantée au Nord de Paris, et regroupe 220 collaborateurs, 91 points de collecte, et 5000 clients agriculteurs.

C'est une filiale du Groupe Advitam.

L'implantation la plus proche du territoire étudié est le silo de Pont Saint Maxence (60). De la même façon que pour le groupe Soufflet, certaines exploitations disposant d'une souplesse de commercialisation car elles sont en capacité de stocker leur production à la ferme, utilisent ponctuellement ce débouché.

III.2 FILIERE BETTERAVES SUCRIERES

La filière betteravière est la seconde en importance sur le secteur étudié. C'est principalement la sucrerie de chevrières (80) du groupe coopératif Tereos qui est le débouché de la production. Ponctuellement, la production est vendue au groupe Saint Louis Sucre.



Source : Syndicat National des Fabricants de Sucre (SNFS)

Répartition des sucreries autour de l'Île-de-France

III.2.1 Groupe coopératif Tereos : la sucrerie de Chevreière

Sur le territoire, la filière betterave sucrière s'était beaucoup développée dans ce secteur dès le XIXe, avec des sucreries anciennes à Goussainville ou Tremblay-Lès-Gonesse. Ce secteur a connu de nombreuses mutations au cours du XXe, avec un fort encadrement de la production par des quotas sucriers jusqu'au 1^{er} octobre 2017, un système qui existait depuis 1968. La gestion de ces quotas avait déjà conduit à de profondes restructurations. En Ile-de-France, les dernières sucreries ont fermé depuis 10/20 ans (exemple : Villenoy en 2003 ou Goussainville en 1985), sans disparition d'entreprises depuis cette date.

Localement, l'acteur économique de cette filière est le groupe coopératif Tereos, qui rassemble 12 000 associés coopérateurs. Le groupe assure la transformation de matières premières agricoles (betteraves, pommes de terre féculières notamment en France) en sucre, en alcool et en amidon.

L'installation de Tereos la plus proche est la sucrerie de Chevreières (60). Le site de Chevreières collecte aujourd'hui depuis La croix Verte (95) jusqu'aux portes de Meaux, sur tout le territoire de la plaine de France jusqu'à 25-30 km au Nord de la sucrerie.



Les implantations de Tereos

Volume de collecte

La sucrerie collecte 1,5 Mns de tonnes annuellement jusqu'à aujourd'hui (souhait que ce volume augmente avec la libération des quotas). Avec un rendement moyen de 85 t /ha, cela représente une collecte de 17 650 ha. Il s'agit d'une filière industrielle intégrée, l'entreprise vient ramasser la production de betterave sur place.

Cette année 2017, qui marque la fin des quotas du sucre, 20 à 25 % de contrats supplémentaires ont été signés au printemps avec les exploitants pour la production de betteraves. L'objectif pour Tereos est d'augmenter la durée de la campagne pour la sucrerie, et de pousser la période de collecte, qui s'étend à l'heure actuelle du 15/09 à mi-janvier.

Emplois

La sucrerie emploie 140 salariés permanents, et 80 saisonniers. De plus, l'activité fait appel à des emplois intermédiaires, non-salariés sous forme de prestation pour le transport ou le chargement des betteraves, le déterrage, qui sont réalisés par des entreprises de travaux agricoles.

D'autre part, l'activité génère des emplois « support », nécessaires au fonctionnement de la sucrerie, et à l'entretien et la maintenance de l'outil : électricité, chaudronnerie, etc.

Contexte périurbain

Le contexte périurbain induit une contrainte particulière liée au voisinage, les travaux de collecte des silos de betteraves ayant lieu 24 h/ 24. Certains travaux de nuit génèrent des difficultés avec les riverains et conduisent certains mairies à des arrêtés d'interdiction de circulations de poids lourds de nuit, ce qui limite fortement l'activité.

D'autre part, le contexte périurbain ne facilite pas cette culture, étant donné l'importance de l'accès aux parcelles par des poids lourds. Un parcellaire morcelé, avec des accès complexes ne permet pas aux exploitants de développer la culture de betteraves.

Perspectives

Avec la fin des quotas sucriers, le groupe Tereos souhaite assurer un approvisionnement accru de son usine de Chevières, jusqu'alors limité par les quotas. Pour cela, la campagne est en cours pour souscrire davantage de contrats auprès des exploitants.

III.2.2 Saint Louis Sucre

Le groupe Saint Louis Sucre produit et commercialise des sucres de betterave et de canne pour les consommateurs, les industriels et la restauration hors foyer, en France, en Europe et dans le monde. Il est membre du groupe Südzucker, premier sucrier européen.

Les sucreries de Saint Louis Sucre ont une zone d'approvisionnement qui s'étend de l'ouest de la Normandie à la Champagne. Elles travaillent au quotidien avec 4 500 planteurs. Le rayon d'approvisionnement moyen de ses usines est de l'ordre de 35 km.

L'effectif moyen du groupe est de 1 000 personnes. Son outil industriel est composé de :

- 4 sucreries
- 3 conditionnements
- 2 ateliers de sucre liquide
- 1 distillerie

Le site le plus proche du territoire d'étude est le **site d'Etrépagny (27)**. Cette sucrerie est présente dans le département de l'Eure depuis 1864. Son approvisionnement en betteraves provient de l'Eure, mais aussi de l'Oise, de la Seine-Maritime, du Val d'Oise et des Yvelines.

L'usine d'**Etrépagny dispose de** 89 salariés permanents, ainsi que 100 saisonniers pendant la campagne betteravière (entre 3 et 4 mois). 1 000 planteurs fournissent l'usine.



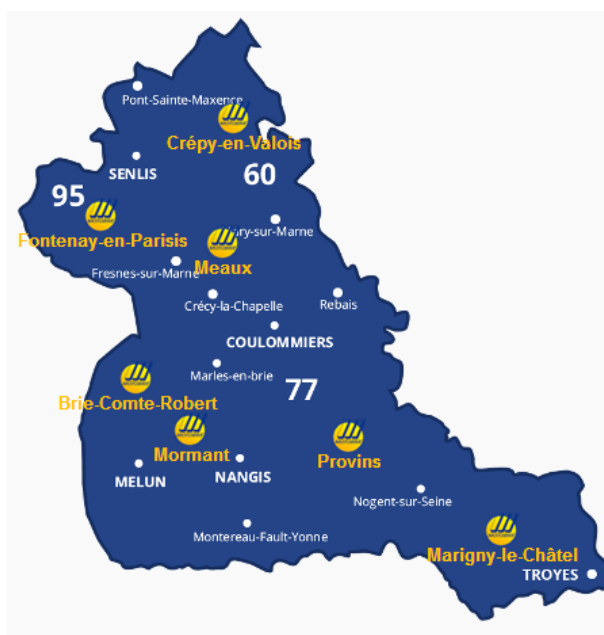
III.3 LES MACHINISTES AGRICOLES

Les partenaires de l'ensemble des filières du territoire sont également les machinistes agricoles. Ils sont au nombre de deux sur le périmètre d'étude (B).

III.3.1 Motobrie

La société Motobrie dispose de 3 concessions à proximité du périmètre d'étude (Fontenay-en-Parisis, Crepy-en-Valois, et Meaux – Poincy, où se situe le siège). Son activité s'étend sur l'ensemble du Val d'Oise, le Nord de la Seine-et-Marne, l'Oise et de le début l'Aisne. La société compte 27 salariés en tout. Le site de Fontenay-en-Parisis compte 4,5 ETP (équivalent temps plein).

La société Motobrie est en holding avec une autre société : Motobrie Provins, qui compte 35 salariés.



Implantations Motobrie et Motobrie Provins et zone d'activité

La clientèle de Motobrie est composée à 95 % d'exploitants agricoles ou d'entreprises de travaux agricoles, la vente n'est pas destinée aux particuliers. Quelques collectivités composent le reste de la clientèle avec l'achat de petits tracteurs. Motobrie vend toute les machines professionnelles agricoles, du tracteur à la moissonneuse-batteuse.

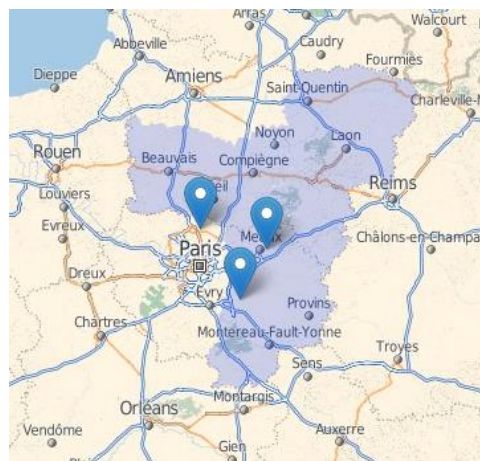
La société à une activité de vente mais également d'entretien, sur place ou sur exploitations, avec des interventions ponctuelles.

La spécificité du contexte périurbain génère des problèmes de circulations pour les déplacements de gros engins agricoles. Elle génère également une problématique de recrutement dans ce secteur agricole peu attractif en milieu urbain, avec des difficultés de logement.

L'activité se maintient dans le secteur malgré un déclin du nombre de salariés dans la société ; depuis 20 ans l'effectif est passé de 8 à 4,5 sur le site de Fontenay-en-Parisis.

III.3.2 Depla

La société Depla a trois sites en Ile-de-France, un siège à Meaux, et deux succursales, à Vilaines-sous-bois (95) et Soignolles en Brie (77).



Implantations Depla et zone d'activité

La société propose une activité de vente de machines professionnelles agricoles et d'entretien. Elle propose également des machines d'occasion. Elle commercialise également des machines destinées aux particuliers (quads, tondeuses, motoculture de plaisance).

V. LES CIRCULATIONS AGRICOLES

Le maintien des différents partenaires économiques d'amont et d'aval, ainsi que leur accessibilité, sont des éléments primordiaux pour conserver une activité agricole viable. La **carte ci-après** indique la localisation des différentes entreprises agricoles d'amont et d'aval pour les agriculteurs impactés.

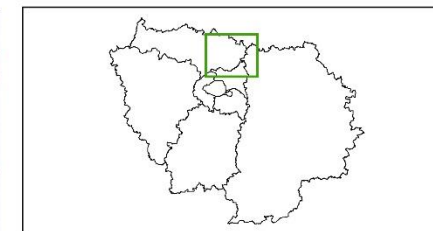
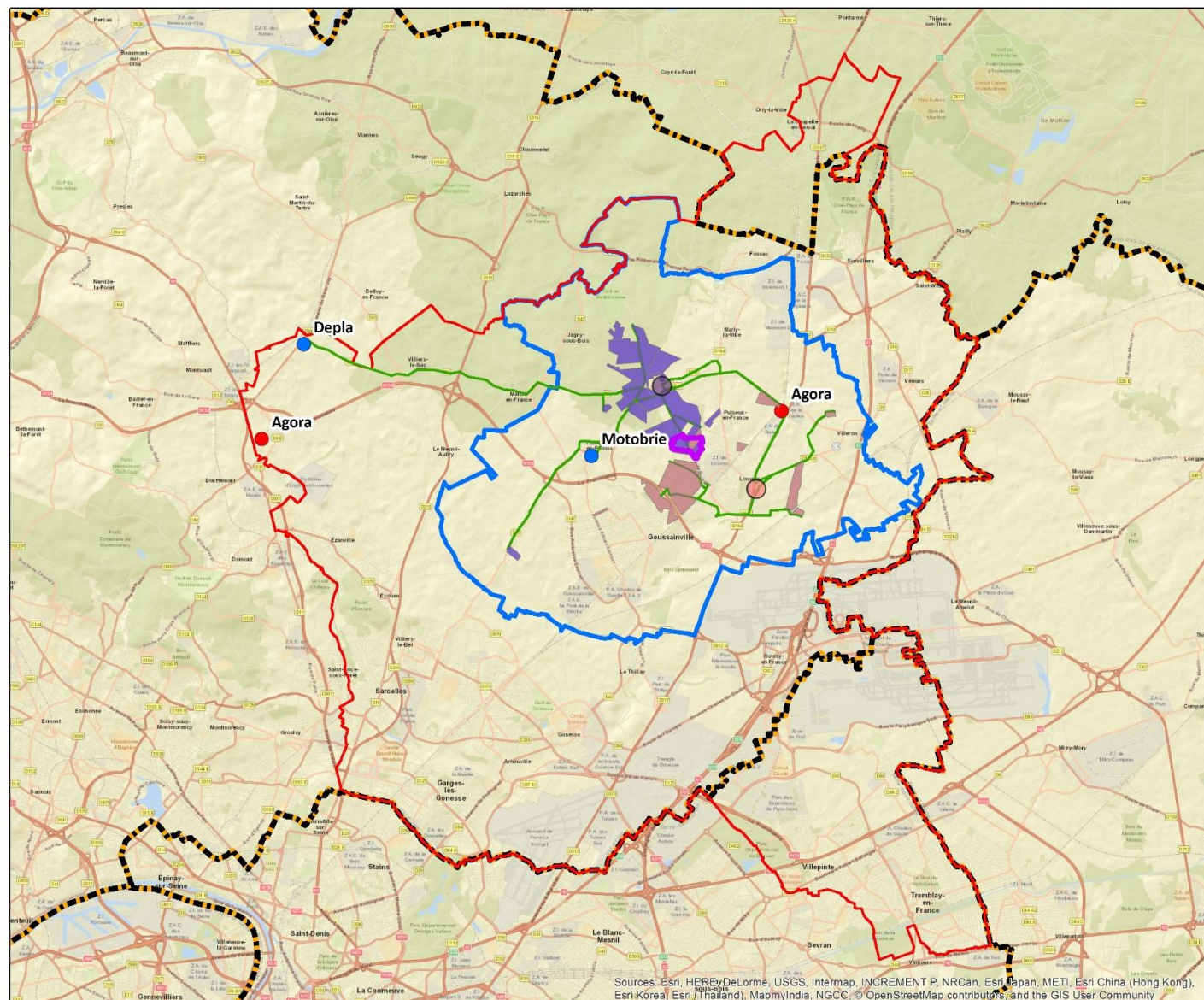
D'autres débouchés sont assurés en dehors du territoire. C'est le cas, par exemple, pour les betteraves qui sont majoritairement acheminées en Picardie à la coopérative Tereos. Celles-ci sont acheminées par poids-lourds, c'est la sucrerie qui vient collecter les betteraves sur les aires de stockage (les silos) des exploitants, généralement en bordure de parcelles. Il n'y a donc pas de circulations avec des engins larges ou hauts, autres que des poids lourds.

A l'échelle de l'ensemble du périmètre d'étude, le **schéma des circulations agricoles** réalisé dans le cadre de la **charte agricole du Grand Roissy** recense les circulations agricoles majeures du territoire, les points de blocage et les améliorations possibles.

Deux axes de circulation agricole sont notamment majeurs à proximité immédiate de la ZAC Bois du Temple : la RD 9, et la RD 137. Toutes deux desservent la coopérative de Louvres. Des difficultés liées à l'insertion d'engins agricoles et à l'étroitesse des voies, sont relevées en plusieurs points.



ZAC Bois du Temple - Puiseux-en-France



ZAC Bois du Temple

Partenaires économiques agricoles

- Silo - Coopérative agricole
- Silo - Négociant
- Sucrierie
- Machiniste

 Périmètre B : zone d'influence

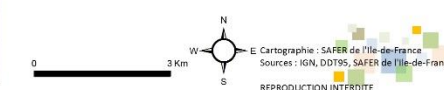
 Périmètre A : impacts direct

 Limites départementales

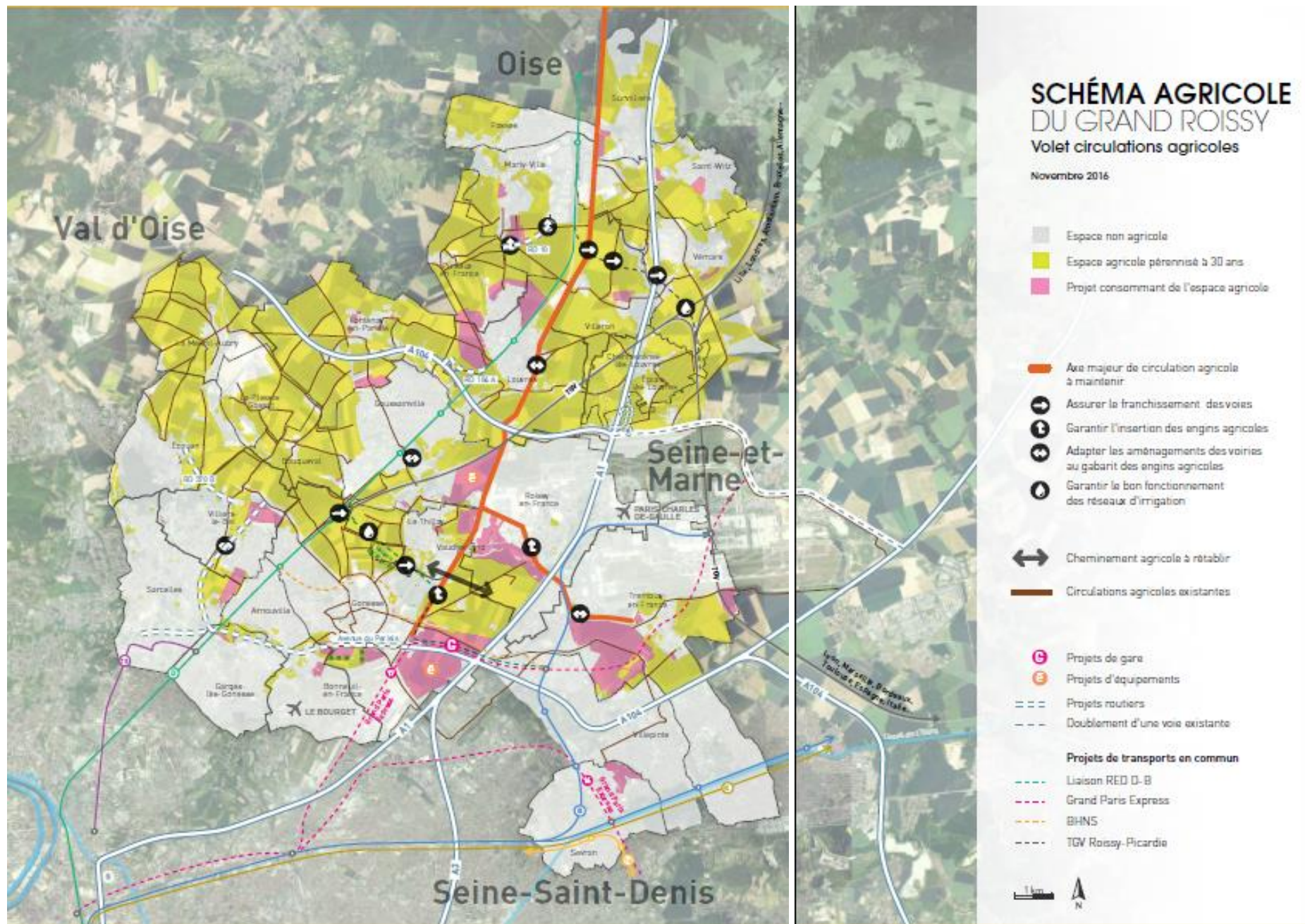
Sièges d'exploitation

- Exploitation 1
- Exploitation 2

— **Circulations agricoles**



Sources: Esri, HERE, DeLorme, USGS, Intermap, INCREMENT P, NRCan, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), Esri Korea, Esri (Thailand), MapmyIndia, NGCC, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community



VI. ANALYSE FONCIERE

Afin d'appréhender le niveau de pression foncière sur le territoire et l'accumulation de projets sur la décennie passée sur le territoire, cette partie propose une analyse de l'évolution des surfaces agricole du périmètre d'étude (B) sur la base du mode d'occupation des sols (donnée recensée par l'IAU-IDF) et une étude du marché foncier sur un périmètre centré autour de la ZAC Bois du Temple.

VI.1 L'ÉVOLUTION DES SURFACES AGRICOLES SUR LE TERRITOIRE DEPUIS 10 ANS

◇ Les surfaces agricoles aujourd'hui

La surface agricole du périmètre B s'élève en 2012⁴ à 12 183 hectares.

Cette surface est composée de :

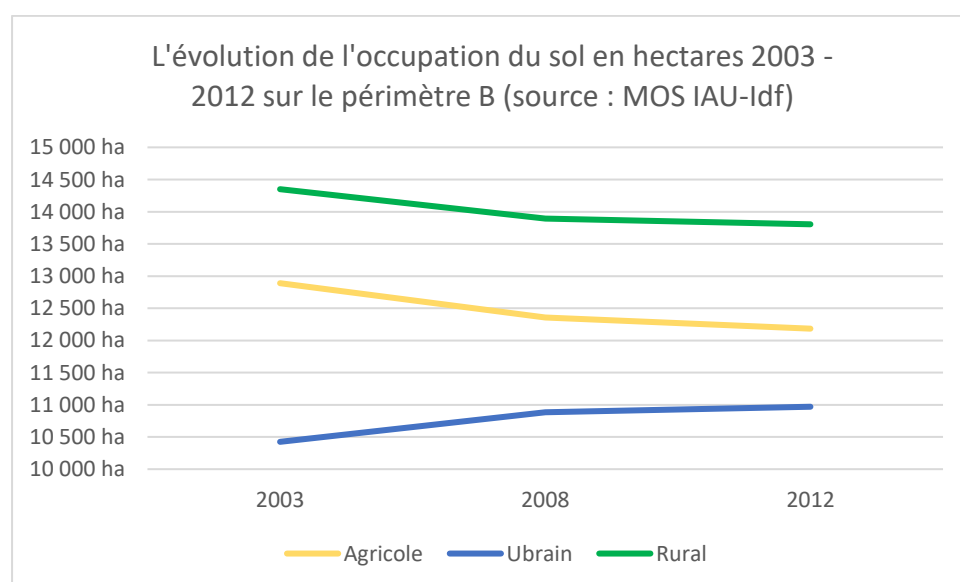
- terres labourées (grandes cultures, cultures maraîchères,...),
- surfaces toujours en herbe (prairies permanentes, alpages),
- cultures pérennes (vignes, vergers, ...),
- cultures intensives sous serre

Elle ne comprend ni les bois ni les forêts.

L'espace rural (espace agricole, espace boisé, milieux semi-naturels, eau) représente 56 % du territoire d'étude. Cet espace rural est composé à près de 90 % par l'espace agricole. Les bois et forêt représentent une surface de 965 ha à l'échelle du périmètre B.

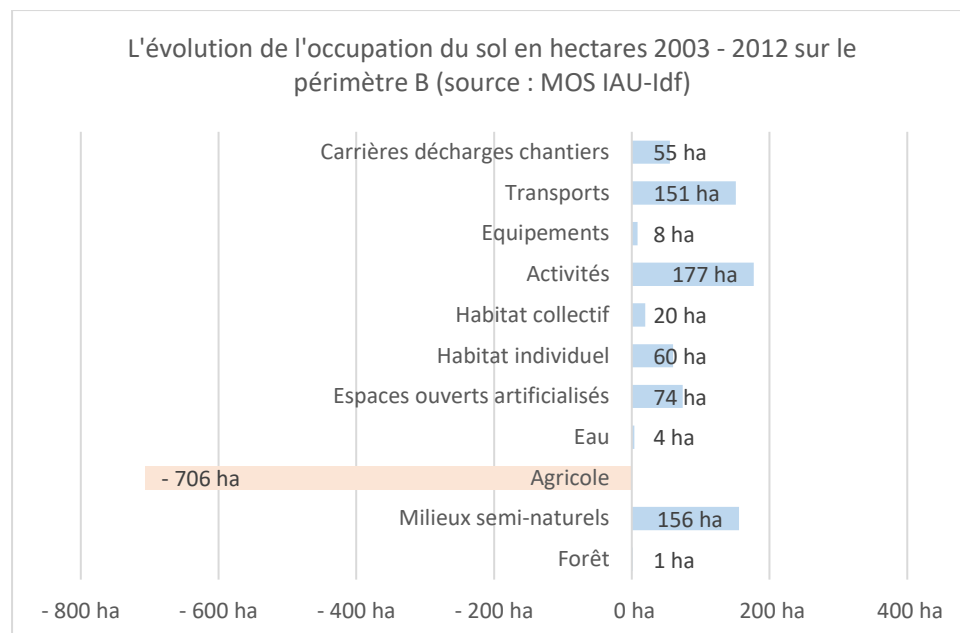
◇ L'évolution de ces espaces entre 2003 et 2012

AU sein du périmètre B, entre 2003 et 2012, 5,5 % des surfaces effectivement consacrées à l'agriculture ont disparu au profit des espaces urbains qu'ils soient ouverts (espaces de loisirs...) ou construits (logements...), soit plus de 700 ha.



⁴ Dates de recensement du mode d'occupation des sols par l'IAU : 1982, 1987, 1990, 1994, 1999, 2003, 2008, 2012.

On voit que les surfaces du milieu rural ont diminué entre 2003 et 2012 au profit de l'urbain, principalement pour la création de zones d'activité ou d'infrastructures de transport. La surface forestière et boisée se maintient tandis que la surface agricole enregistre la quasi-totalité de la baisse. Les surfaces de milieux semi-naturels augmentent. Cela s'explique par la formation de friches, délaissés agricoles, parcelles enclavées.



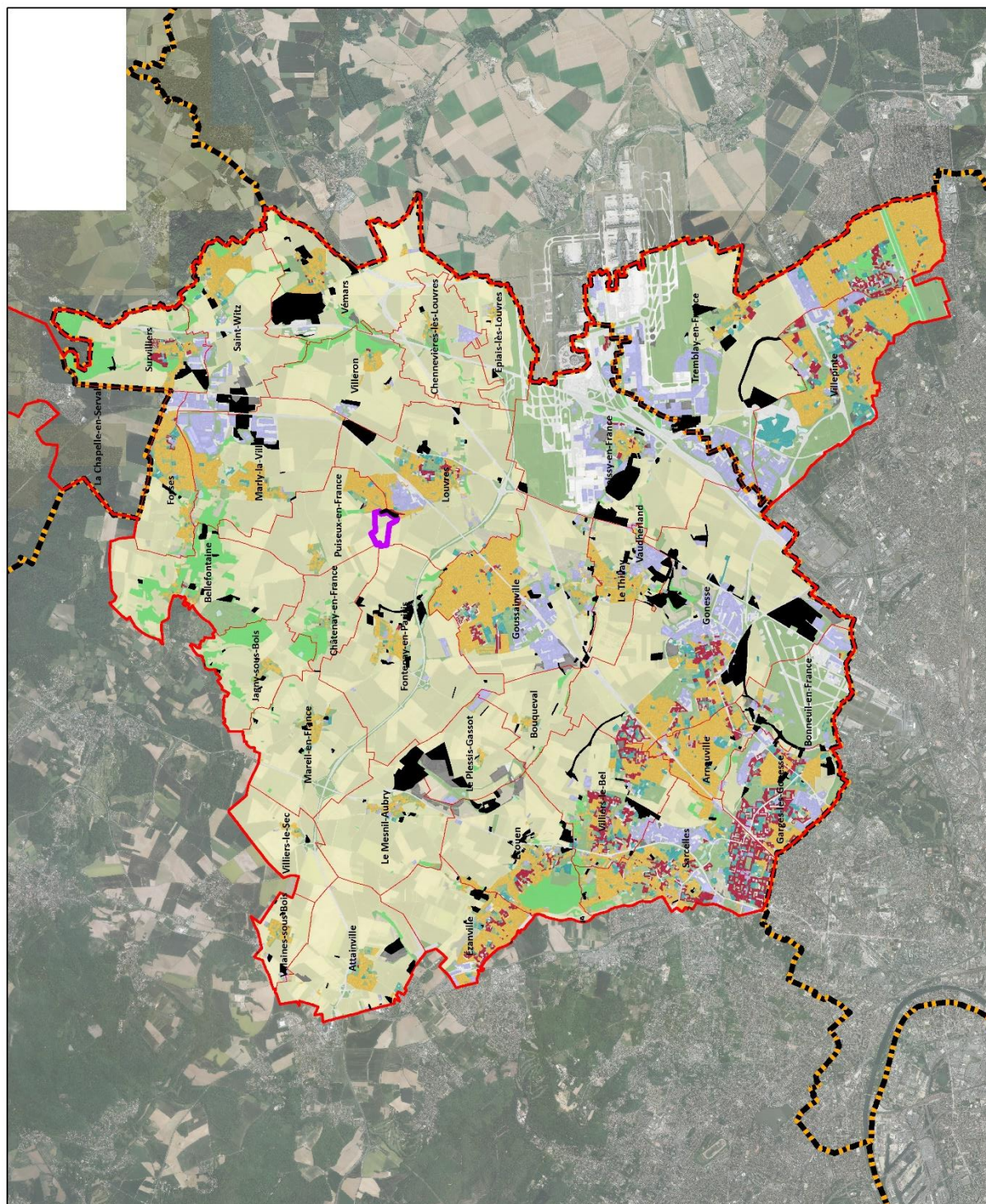
Répartition de l'évolution du mode d'occupation des sols par poste entre 2003 et 2012

◇ Le rythme de consommation des espaces agricoles entre 2003 et 2012

Le périmètre d'étude correspond à un secteur de forte consommation des espaces agricoles. Ce rythme s'est établi à 0,6 % de réduction nette de la superficie agricole par an. Ce rythme a été plus soutenu sur la période 2003-2008. Il ralentit sur la période suivante (2008-2012) ; cela peut s'expliquer par l'effet de la crise de 2008 sur les marchés immobiliers, combiné à l'effet des politiques de préservation de l'environnement et des paysages.

Rythme annuel moyen de disparition des terres agricoles	
2003 - 2012	-0,61%
2003 - 2008	-0,83%
2008 - 2012	-0,35%

ZAC Bois du Temple - Puiseux-en-France



ZAC Bois du Temple

Périmètre B : zone d'influence

Espace ayant changé de destination
entre 2003 et 2012 (source : MOS)

Limites départementales

Mode d'occupation des sols (2012)

Forêts

Milieux semi-naturels

Espaces agricoles

Eau

Espaces ouverts artificialisés

Habitat individuel

Habitat collectif

Activités

Equipements

Transports

Carrières, décharges et chantiers

VI.1 ANALYSE DU MARCHÉ FONCIER RURAL

L'analyse du marché foncier rural permet de connaître les tendances propres et inhérentes au marché foncier sur le territoire. Cette analyse structurelle du territoire permet donc de connaître les atouts et contraintes du territoire auxquels les effets d'éventuels projets viendraient s'ajouter.

Le travail réalisé s'est fait à partir des notifications de vente (ou déclarations d'intention d'aliéner : DIA) adressées à la SAFER par les notaires. En effet, le Code rural, dans son article L.143-1, précise qu'il est institué « *au profit des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural un droit de préemption en cas d'aliénation à titre onéreux de biens immobiliers à usage agricole et de biens mobiliers qui leur sont attachés ou de terrains nus à vocation agricole [...]* »

En Ile-de-France, ce droit de préemption porte sur les fonds à vocation agricole, sans limite de surface. Les DIA ne sont que des intentions de vente mais 90 % d'entre elles donnent lieu à une transaction effective. L'étude des DIA constitue donc un bon outil d'observation des marchés fonciers des terres agricoles et naturelles et elle permet de localiser et de mesurer l'ampleur des pressions foncières qui s'exercent à l'échelle du territoire.

◇ Périmètre

L'étude du marché foncier a été réalisée sur les communes de Puiseux-en-France et Louvres, sur la période 2007-2017. Seules les ventes portant sur des terrains non bâtis ont été analysées. Au total 78 notifications de vente ont été analysées.

Le nombre de notifications de vente de biens ruraux constaté au sein du périmètre d'étude s'élève en moyenne à 7 ventes par an.

◇ Analyse

L'analyse distingue les propriétés acquises par des acteurs exerçant une activité agricole (personnes physiques et morales exerçant la profession d'exploitant agricole ou retraités agricoles) ou intervenant dans le cadre d'une activité agricole (bailleurs, acteurs intervenant dans le cadre de projets de protection d'espaces agricoles : collectivités locales, SAFER) nommés acteurs « agricoles », de celles acquises par des acteurs sans rapport avec une activité agricole, et poursuivant donc d'autres objectifs que l'exploitation du bien, nommés acteurs « non agricoles ». Cette distinction, associée au critère de prix (voir ci-après), permet de créer un indicateur sur l'utilisation ultérieure du fonds (agricole ou non).

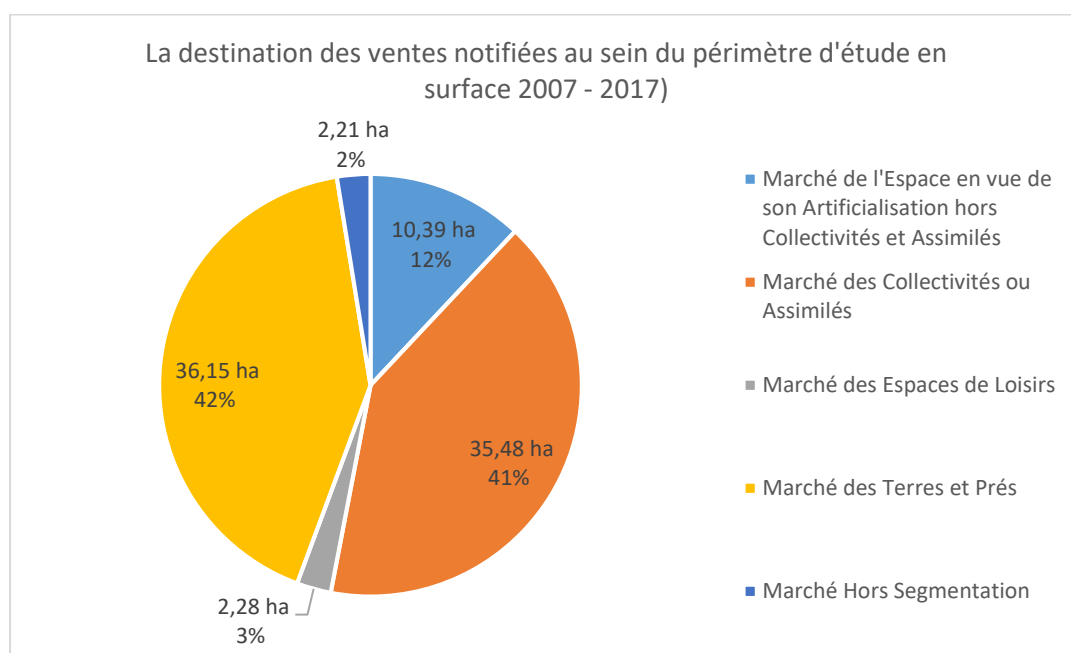
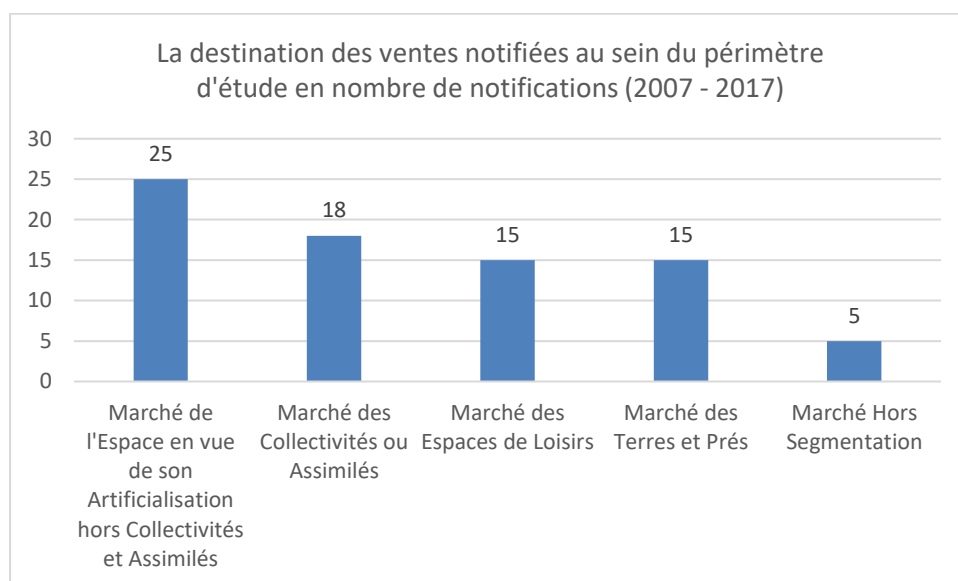
Sur les 78 ventes analysées au sein du périmètre d'étude (2007 - 2017), il ressort que 56 % des surfaces vendues, et 75 % des notifications, correspondent à des parcelles dont l'affectation va changer suite à la cession.

Il peut s'agir de parcelles :

- achetées par des collectivités pour y réaliser des aménagements collectifs (voiries, bassins de régulation, urbanisation) ;
- achetées par des particuliers en vue de transformer les parcelles en terrain d'agrément ou de week-end ;
- achetées par des particuliers ou des personnes morales en vue de leur artificialisation (projets immobiliser, pavillons, etc.)

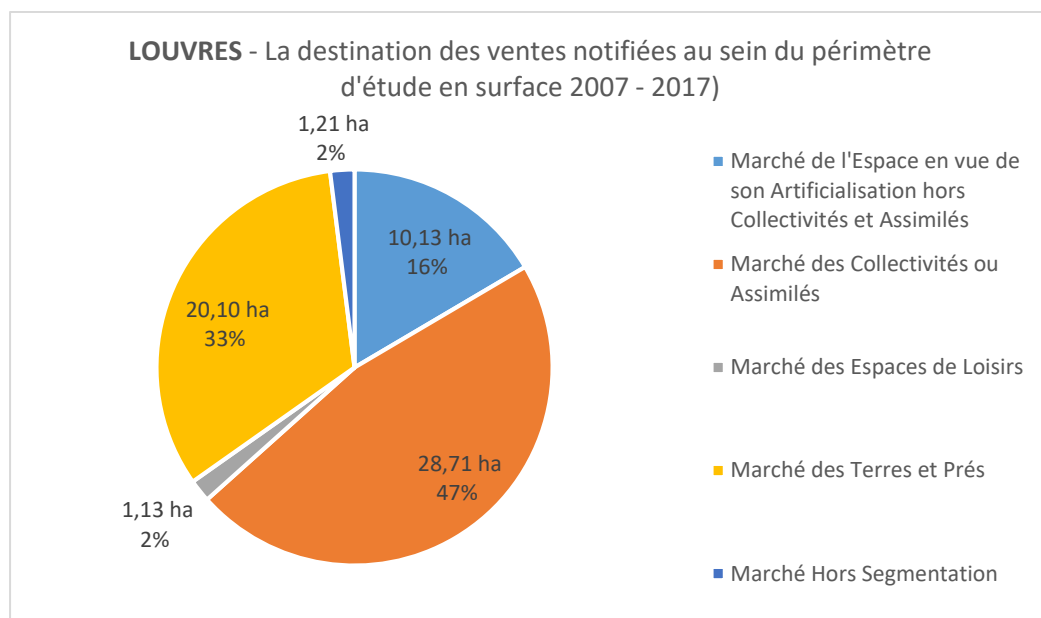
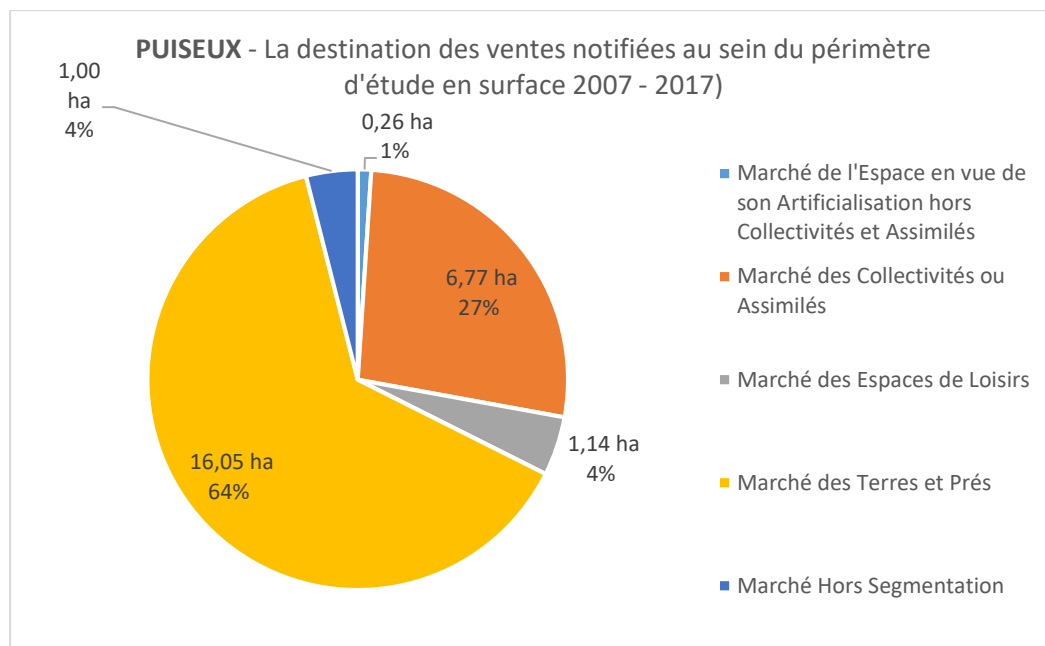
Le marché agricole, naturel ou forestier représente 42 % des surfaces cédées, et seulement 19 % des transactions (15 notifications).

Le marché rural du secteur d'étude est donc très majoritairement orienté vers la consommation d'espaces et l'urbanisation.



Sur les 78 notifications analysées, 14 concernent la commune de Puiseux et 64 la commune de Louvres.

On remarque un marché des terres et des prés plus développé, en surface, sur la commune de Puiseux. A Louvres, les deux-tiers des surfaces vendues entre 2007 et 2017 concernent un changement de destination.



Sur les prix de vente des biens agricoles non loués (libres), destinés à conserver leur vocation agricole, on constate qu'ils sont sensiblement supérieurs aux prix régionaux et départementaux. Les prix « loués » sont en adéquation avec les références régionales. En effet, les prix moyens sont les suivants :

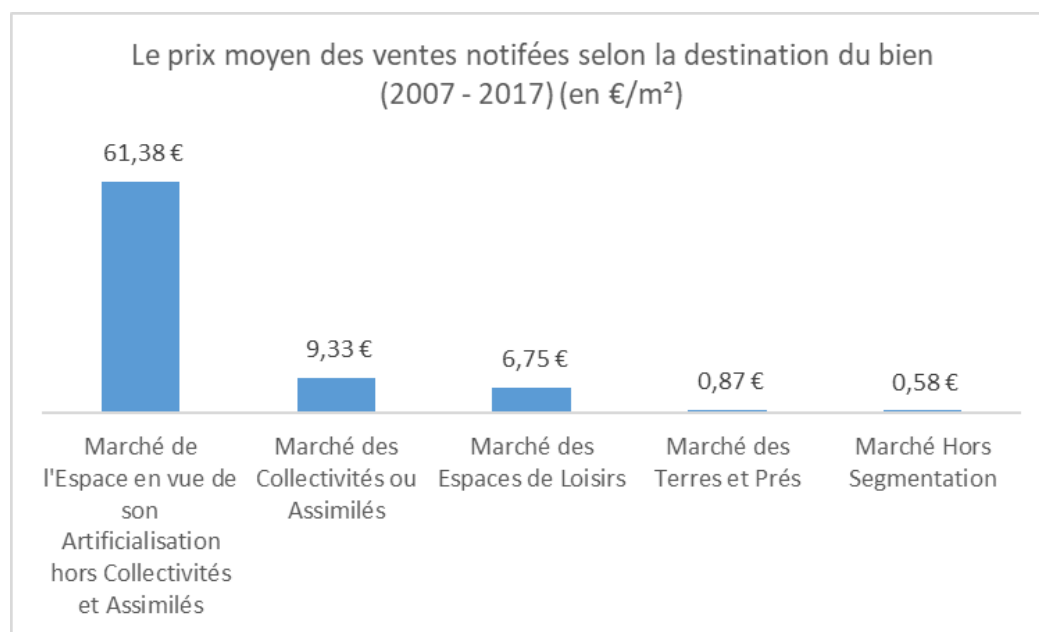
	Prix triennaux moyens 2015 (en €/m ²)	
	Terres et prés libres	Terres et prés loués
Ile de France Nord	0,91 €	0,66 €
Val d'Oise	1,10 €	0,65 €
Moyenne sur le périmètre d'étude (Gonesse, Roissy-en-France, Le Thillay) entre 200 et 2016	1,45 € (6 transactions)	0,62 € (9 transactions)

Prix moyens sur les marchés des terres et des prés



Le faible nombre de transactions sur une période de 10 ans (15 transactions) explique la modération des prix agricoles : les ventes agricoles se réalisent à des prix bas, compatible avec l'usage, mais sont peu nombreuses, dans un secteur cadencé par les attentes des propriétaires sur le devenir du foncier.

Le prix des surfaces destinées à l'artificialisation (hors collectivités) s'établit en moyenne à 61,38 €/m². Les collectivités, quant à elles, négocient leurs acquisitions en moyenne à 9,33 €/m².



VII. SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL : DYNAMIQUE LOCALE

Les exploitations agricoles du périmètre d'étude sont principalement orientées vers les grandes cultures de COP et de betteraves. Ponctuellement des exploitations conduisent d'autres productions (pommes de terre, fleurs, arboriculture).

Deux principales filières sont présentes sur le territoire, la filière grandes cultures céréales oléo-protéagineux (COP) et la filière betterave sucrière.

Un équipement principal concerne la filière COP : le silo de la coopérative Agora situé à Louvres. Il s'agit d'un silo relais, le silo pilote étant localisé à Attainville. La production de betterave sucrière dépend pour sa part principalement de la sucrerie du groupe Tereos, basée à Chevières dans l'Oise. Plusieurs machinistes sont situés au nord du périmètre d'étude.

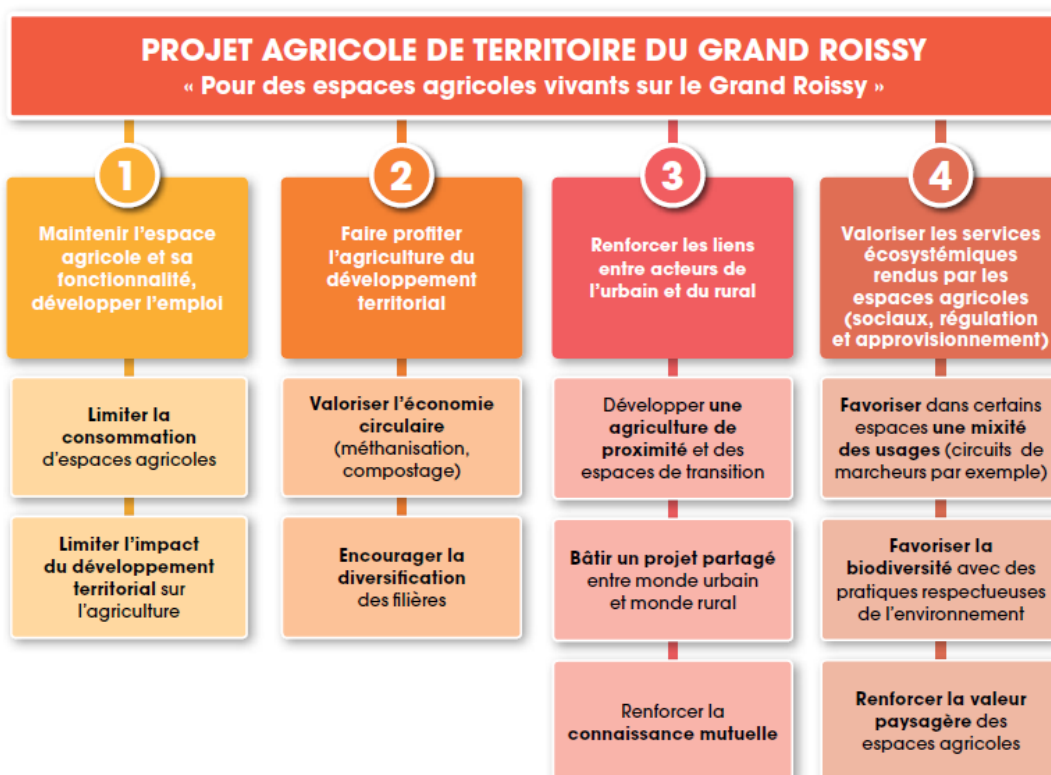
L'analyse de l'évolution de l'occupation des sols sur 10 ans dans le périmètre B montre que l'espace agricole a reculé à un rythme important de 0,61 % de la superficie agricole du périmètre par an. Ce rythme est important au regard des moyennes régionales, malgré un ralentissement sur la dernière période (2008-2012). L'analyse locale du marché foncier confirme cette tendance au repli des transactions à destination agricole, qui représentent moins de la moitié des surfaces vendues sur les dix dernières années.

Des dynamiques de prise en compte de l'agriculture dans les projets d'aménagement, sont à l'œuvre sur le territoire, notamment à l'initiative de l'EPA Plaine de France (aujourd'hui Grand Paris Aménagement).

Des études de fonctionnalité agricole ont été menées sur le territoire depuis 2010, afin de mieux comprendre les enjeux majeurs du territoire d'un point de vue agricole.

- Mars 2010 « Etude prospective pour le devenir de l'agriculture dans la plaine de France » pour l'EPA Plaine de France et la DDT 95
- 2012-2013 Complément étude fonctionnalité agricole sur le Grand Roissy pour l'EPA Plaine de France et la DDT 95

Entre 2014 et 2015, une concertation a été menée auprès des acteurs agricoles du territoire en vue de la formalisation d'une charte agricole. Des ateliers ont lieu fin 2015 (foncier, continuités agricoles et intégrité des champs et chemins, diversification et nouvelles pratiques). En décembre 2016, cette concertation a abouti à la signature de la Charte agricole du Grand Roissy, signée par les représentants du monde agricole, les collectivités du territoire, les acteurs institutionnels, des entreprises privées, des aménageurs et des associations. Cette charte présente un schéma agricole du territoire et développe des axes stratégiques pour le projet agricole du territoire.

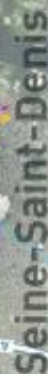


Les axes stratégiques du projet agricole du Grand, Roissy

Cette charte a nourri la candidature du Grand Roissy au dispositif des programmes agri-urbains proposé par la Région. Le programme agri-urbain du Grand Roissy a été retenu en novembre 2016, et permet le financement d'un travail d'animation porté par la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, et d'actions d'investissement, par des fonds régionaux et européens (FEADER⁵).

⁵FEADER : Fonds Européen Agricole Pour Le Développement Rural

December 2018





EFFETS POSITIFS ET NEGATIFS DU PROJET SUR L'ECONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE

Après avoir dressé l'état initial de l'économie agricole du territoire (fonctionnalité, exploitations en place, partenaires filières, dynamiques, etc.), cette partie a pour objet d'étudier les effets positifs et négatifs du projet sur celle-ci, ainsi que les effets cumulés avec d'autres projets connus sur le territoire.

I. EFFETS SUR L'ACTIVITE AGRICOLE DU PERIMETRE D'ETUDE A

I.1 EFFETS SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES IMPACTEES

- **Exploitation 1** : perte de 21,4 ha pour une SAU de 389 ha soit une perte de 5,5 % de sa surface. L'exploitation va perdre 6,5 ha supplémentaire sous emprise de l'Eco-quartier de Louvres. D'autre part, l'exploitation avec laquelle elle se trouve en entraide est également menacées par plusieurs projets consommateurs de surface (liaison ferroviaire Roissy-Picardie, ZA de Saint Witz). A terme, un emploi pourrait ne pas être renouvelé au sein de l'Entreprise de Travaux Agricoles qui les lie.
Les cultures de pivoines, qui représentent une part importante du chiffre d'affaire de cette exploitation, ne sont pas impactées.
- **Exploitation 2** : perte 5,7 ha pour une SAU de 154 ha soit une perte de 3,7 % de sa surface. Dans les dix dernières années, 57 ha ont été prélevés sur l'exploitation (32 ha pour la ZAC Buttes aux Bergers, 13 ha pour un ISDI à Louvres, 4 ha pour l'Ecoquartier Louvres / Puiseux, 8 ha pour la ZAC Villeron). Ces pertes cumulées rapprochent l'exploitation de la surface moyenne régionale, et s'approchent d'un déséquilibre grave d'exploitation (35 % de la SAU).

I.2 IMPACT SUR LA FONCTIONNALITE AGRICOLE

I.2.1 Circulations et accès agricoles

Tout d'abord, la question des accès agricoles sera étudiée dans la conception de l'aménagement. En effet, le chemin agricole situé au nord de la ZAC, qui va de la route de Louvres à Puiseux, jusqu'à la rue de la Grange, est actuellement bloquée en raison de dépôts sauvages de déchets. Un accès est donc à créer afin de maintenir le passage vers les parcelles situées au sud de ce chemin.

I.2.2 Continuités

Le projet crée un délaissé agricole sur la parcelle située entre la ZAC Butte aux bergers et la ZAC Bois du temple. Il s'agit d'une bande de 4,4 ha, mise en valeur par l'une des exploitations impactées (exploitation 1) dans le cadre d'un bail rural. Cette bande, actuellement située sous une ligne à haute tension, n'est comprise dans aucun des deux périmètres de ZAC.

D'autre part, le projet dessine également une pointe (suivi des limites administratives communales de Châtenay-en-France), qui sera peu aisée à cultiver.

La carte page suivante synthétise ces remarques.

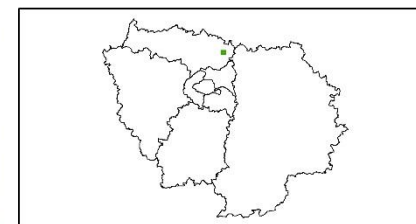
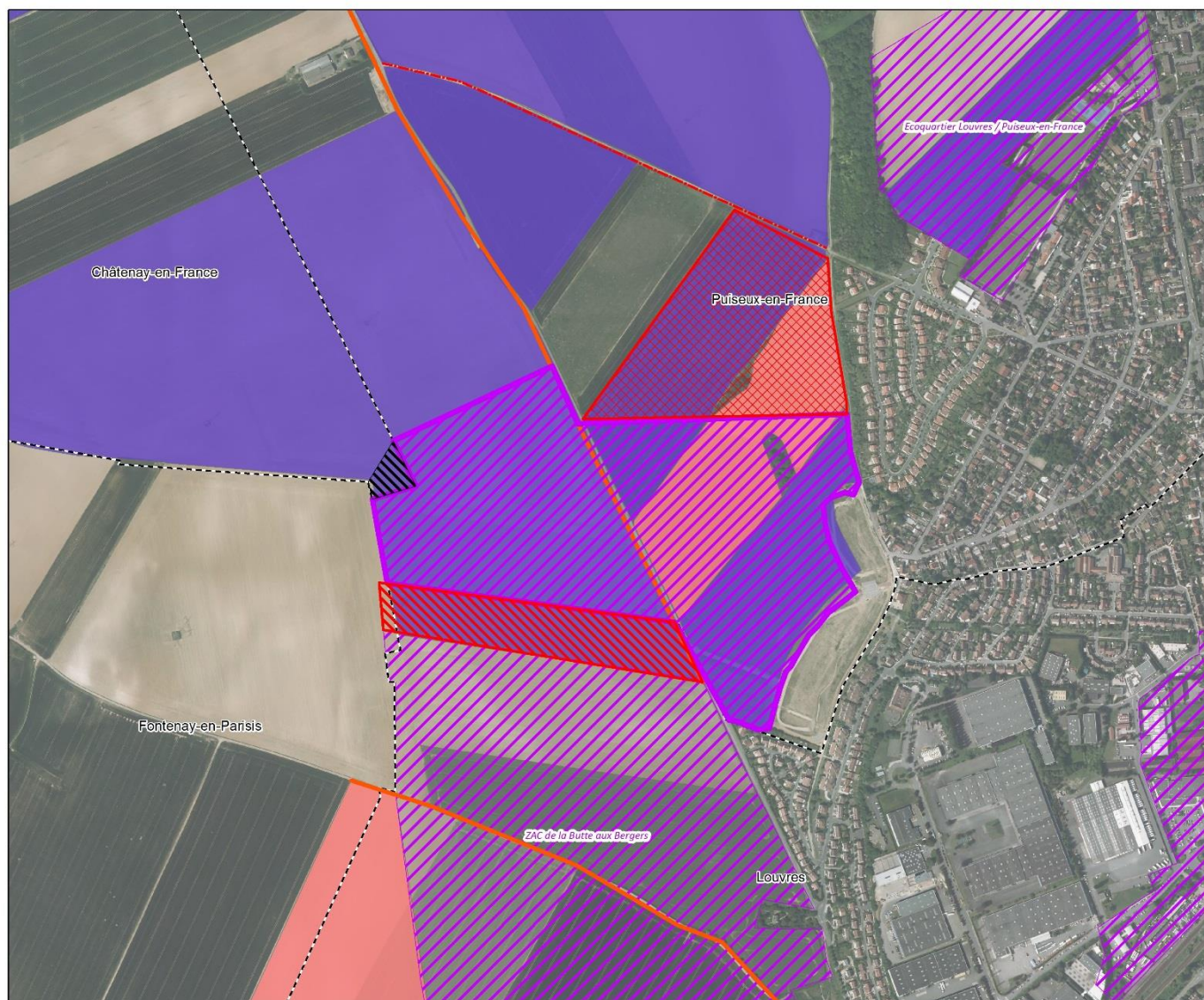
I.2.3 Impacts sur les valeurs sociales et environnementales

Concernant les aspects liés à la fréquentation et à la valeur paysagère de ces espaces agricoles, le projet longe un chemin inscrit au PDIPR, qui se poursuit dans la plaine agricole. Le projet aura un impact sur cet itinéraire de randonnée.

Concernant les aspects environnementaux, les études écologiques menées concluent à un impact très limité, en raison de la faible valeur patrimoniale des espèces et habitats présents.



ZAC Bois du Temple - Puiseux-en-France



ZAC Bois du Temple - Puiseux

Limites communales

Exploitations

SCEA Girard Boisseau

EARL du Moulin Saint Rieul

Circulations agricoles

Circulations agricoles

Chemin non fonctionnel

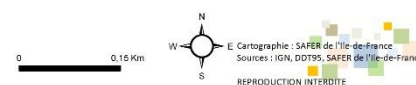
Projets d'aménagement recensés au 1er déc. 2015

Accès à rétablir

Pointe

Ilot isolé

**Carte à rendre
anonyme**



II. EFFETS DU PROJETS SUR L'ECONOMIE AGRICOLE DE LA ZONE D'INFLUENCE (PERIMETRE B)

II.1 EFFETS SUR LA FILIERE CEREALES OLEO-PROTEAGINEUX

Le principal partenaire économique de cette filière sur le territoire d'étude est la coopérative Agora, avec le silo de Louvres. Ce silo a une collecte annuelle d'environ 18 000 t (capacité de stockage : 11 000t).

En comparaison, si l'on estime une proportion de 78 % de cultures COP sur la zone d'étude et 27 ha impactés, avec un rendement en blé moyen de 90 qtx/ha (espèce principale collectée, le blé représente 70 % de la collecte), **il y a une perte annuelle de 190 tonnes soit 1,05 % de la collecte du silo de Louvres. Ce volume n'est pas négligeable, mais il n'a pas d'effet significatif sur ce collecteur.**

II.2 EFFETS SUR LA FILIERE BETTERAVES SUCRIERES

L'effet du projet est négligeable sur cette filière en raison de l'importance de la zone d'approvisionnement des sucreries. En effet la sucrerie de Chevrières collecte 1,5 MNS de tonnes de betteraves par an, ce qui correspond à 17 650 ha de terres cultivées en betteraves par an à l'échelle de la zone de collecte.

En comparaison, si l'on estime une proportion de 16 % de cultures betteravières sur la zone d'étude (des rotations régulières sont nécessaires) et 27 ha impactés, cela équivaut à 4,5 ha environ perdus pour la production de betterave à cause de la ZAC Bois du Temple soit seulement 0,025 % de la collecte totale de l'usine de Tereos. **L'impact apparaît donc négligeable.**

III. EFFETS CUMULES AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS IMPACTANT L'ACTIVITE AGRICOLE

Afin de prendre en compte les effets cumulés des différents projets en cours susceptibles de consommer des surfaces agricoles, l'analyse s'est basée sur les données recensées par l'IAU Île-de-France (Wikimap'PROJETS⁶).

	SAU	Part de la SAU totale impactée
SAU du Périmètre B	11 651 ha	100%
Tous projets	1 043 ha	9%
En cours / programmés	395 ha	3%
ZAC Bois du Temple	27 ha	0,2%
A l'étude / annoncé	648 ha	6%

Perte en surface au sein du périmètre B

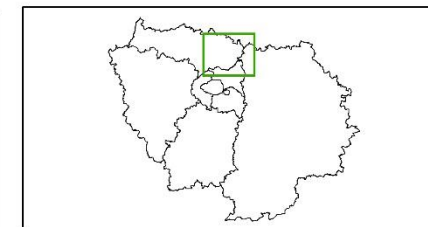
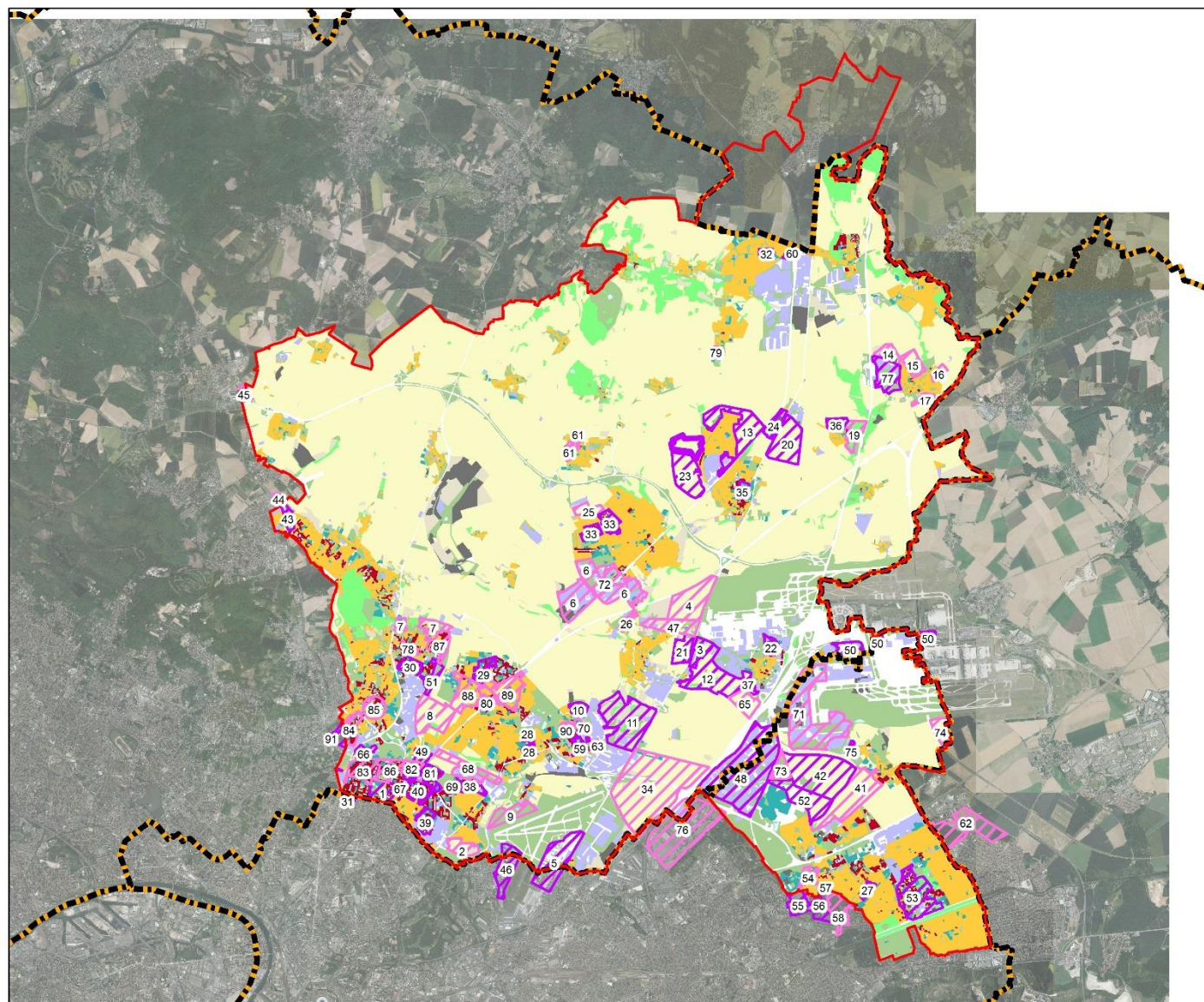
⁶ La wikimap'PROJETS est la carte collaborative des projets d'aménagement en Île-de-France. Elle montre les principaux secteurs d'aménagement urbain (hors projets de transport) : logements ou d'activités, projets mixtes, projets d'équipement de niveau métropolitain ou de grands espaces verts. Elle décrit à la fois les secteurs d'études, les secteurs dont la programmation est arrêtée et ceux déjà en cours de réalisation.

Les projets recensés :

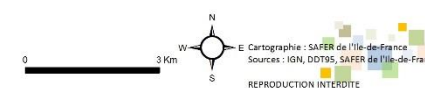
- les projets de plus de 70 logements en zone urbaine, 40 logements en zone rurale,
- et/ou les projets de plus de 5000 m² de surface de plancher,
- et/ou les projets de plus d'un hectare d'emprise au sol.



ZAC Bois du Temple - Puiseux-en-France



- ZAC Bois du Temple
- Périmètre B : zone d'influence
- Limites départementales
- Projets impactants**
 - en cours / programmé
 - à l'étude / annoncé
- Mode d'occupation des sols (2012)**
 - Forêts
 - Milieux semi-naturels
 - Espaces agricoles
 - Eau
 - Espaces ouverts artificialisés
 - Habitat individuel
 - Habitat collectif
 - Activités
 - Equipements
 - Transports
 - Carrières, décharges et chantiers



Numérotation projet	Nom du projet	Dominante	Etat	Surface (ha)	Surface agricole impactée (ha)
3	Parc Mail Roissy CDG	Activités	en cours / programmé	23	3,3
11	Parc de la Patte d'oie	Espace ouvert	en cours / programmé	131	12,3
12	Vallon de Vaud'herland	Espace ouvert	en cours / programmé	97	70,9
13	Ecoquartier Louvres / Puisseux-en-France	Mixte habitat / activités	en cours / programmé	85	66,2
20	Porte de Roissy	Activités	en cours / programmé	73	72,6
21	A Park	Activités	en cours / programmé	29	25,1
23	ZAC de la Butte aux Bergers	Activités	en cours / programmé	65	63,7
42	Aérolians Paris	Activités	en cours / programmé	146	57,6
52	Extension PIEX	Equipement	en cours / programmé	66	22,2
4	CAREX	Activités	à l'étude / annoncé	80	76,3
7	Extension du parc du Mont Griffart	Espace ouvert	à l'étude / annoncé	28	2,2
8	Parc des Fermes de France	Espace ouvert	à l'étude / annoncé	69	61,5
15	Parc du Château	Habitat	à l'étude / annoncé	24	17,6
16	Lotissement des dix Arpents	Habitat	à l'étude / annoncé	8	1,8
17	La Butte d'Amour	Habitat	à l'étude / annoncé	8	7,4
25	Les Fesserets	Activités	à l'étude / annoncé	16	15,7
34	Triangle de Gonesse	Activités	à l'étude / annoncé	292	264,1
41	Parc urbain du ru du Sausset	Espace ouvert	à l'étude / annoncé	107	85,7
45	Extension ZI Croix Verte	Activités	à l'étude / annoncé	8	5,6
47	ZAE de Goussainville	Activités	à l'étude / annoncé	43	16,4
61	ZAC Le Pré Mary - Le Laru - L'Echelette	Habitat	à l'étude / annoncé	11	3,2
65	Le Trapèze	Activités	à l'étude / annoncé	30	25,6
74	Circuit Carole 2	Equipement	à l'étude / annoncé	25	24,3
88	Les Charmettes	Habitat	à l'étude / annoncé	48	8,6

Projets futurs recensés impactant des espaces agricoles au sine du périmètre B

Ces données⁷ indiquent une consommation d'espaces agricoles au sein du périmètre B de 1043 ha sur 10 à 15 ans, soit 9 % de la SAU actuelle. Si l'on ne prend en compte que les projets en cours ou programmés (en excluant les projets encore à l'étude, comme le Triangle de Gonesse), on a 395 ha de consommation d'espaces agricoles.

Les projets numérotés se trouvent en annexe.

III.1 EFFETS CUMULES SUR LA FILIERE CEREALES OLEO-PROTEAGINEUX

	Perte en volume de COP	Part de la collecte impactée
Collecte silo Louvres	18 000 t	
Tous projets	7 322 t	41%
En cours / programmés	2 773 t	15%
A l'étude / annoncé	4 549 t	25%
ZAC Bois du Temple	190 t	1,05%

Effets cumulés des pertes de surfaces au sein du périmètre B sur la collecte du silo de Louvres

Si l'on rapporte ces pertes de SAU aux volumes de COP produits, on a une perte de plus de 7 300 t de collecte si l'ensemble des projets se réalisent, soit 40 % du volume de collecte du silo de Louvres (15 % pour les seuls projets en cours ou programmés). Ces volumes sont non négligeables.

A terme, le site pourrait être remis en question, dans la même dynamique que la réduction de sa capacité et de certains équipements (séchoir à maïs) lors de son déplacement en 2011.

De plus, la baisse du volume collecté rend plus difficile l'accès à certains débouchés plus valorisant pour la production comme les minotiers. En effet, la qualité exigée sur des commandes de volume intéressant (taux de protéine, humidité du grain, temps de chute de Hagberg), est plus facile à obtenir à partir d'une grosse collecte. Ces débouchés pourraient être remis en question.

On voit donc que les effets cumulés des projets consommateurs d'espaces sur la zone d'influence autour de la ZAC, poursuivront le phénomène d'éloignement des équipements structurants agricoles vers le territoire rural plus éloigné, vers l'Oise.



⁷ Croisement Wikimap'projets et RPG 2014

III.2 EFFETS CUMULES SUR LA FILIERE BETTERAVES SUCRIERES

L'effet du projet est limité sur cette filière en raison de l'importance de la zone d'approvisionnement des sucreries.

	Perte en surfaces dédiées à la culture betteravière	Part collecte
Surface plantée en betterave équivalente à la collecte de la sucrerie de Chevière	17 650 ha	
Tous projets	167 ha	0,95%
En cours / programmés	63 ha	0,36%
A l'étude / annoncé	4 ha	0,02%
ZAC Bois du Temple	104 ha	0,59%

Effets cumulés des pertes de surfaces au sein du périmètre B sur la collecte de la sucrerie de Chevières

En comparaison, si l'on estime une proportion de 16 % de cultures betteravières sur la zone d'étude (des rotations régulières sont nécessaires) et 1043 ha impactés si l'ensemble des projets se réalisent, cela équivaut à 167 ha environ perdus pour la production de betterave moins de 1 % de la collecte total de l'usine de Tereos. L'impact apparaît donc limité.

IV. EVALUATION FINANCIERE GLOBALE DES IMPACTS

La perte de valeur ajoutée pour les filières agricoles amont et aval de la consommation de surfaces agricoles en Ile-de-France a été évaluée par le service régional de la statistique agricole de la DRIAAF à 17 685 ha par an. Ce montant correspond à un assolement type en grandes cultures, largement dominantes sur le territoire régional. Il a été élaboré à partir des données moyennes disponibles au niveau régional et au niveau national en ce qui concerne l'industrie de 1ère transformation des produits agricoles.

Les pertes pour les filières amont sont évaluées grâce à un compte de résultat de l'exploitation agricoles moyenne régionale, qui détaille les charges annuelles payées par l'exploitation.

Pour la filière aval, les partenaires pris en compte sont les organismes de collecte et de stockage, les industries agro-alimentaires (meunerie, sucre, alimentation animale).

Le prélèvement de la ZAC Bois du Temple est **27,1 ha de terre agricole**, bien non renouvelable et support d'une activité économique. Son impact sur les filières amont et aval serait donc de **479 264 €**.



MESURES ENVISAGEES ET RETENUES POUR EVITER ET REDUIRE LES EFFETS NEGATIFS DU PROJET

Après avoir présenté l'état initial de l'économie agricole du territoire et les effets de la ZAC sur celle-ci, cette partie s'attache à présenter les mesures d'évitement et de réduction des effets négatifs identifiés.

L'évitement est la première solution qui permet de s'assurer de la préservation des espaces agricoles. Cette partie présente la réflexion ayant abouti au choix du site pour le projet et présente les alternatives envisagées et non retenues. Elle justifie les partis pris d'aménagement.

La réduction des impacts intervient dans un second temps, quand les impacts négatifs sur l'espace agricole n'ont pu être évités et que l'impossibilité de reporter le projet hors de l'espace agricole a été pleinement démontrée.

Ce volet indique le cas échéant les raisons pour lesquelles les mesures d'évitement/réduction n'ont pas été retenues ou ont été jugées insuffisantes.

EVITEMENT

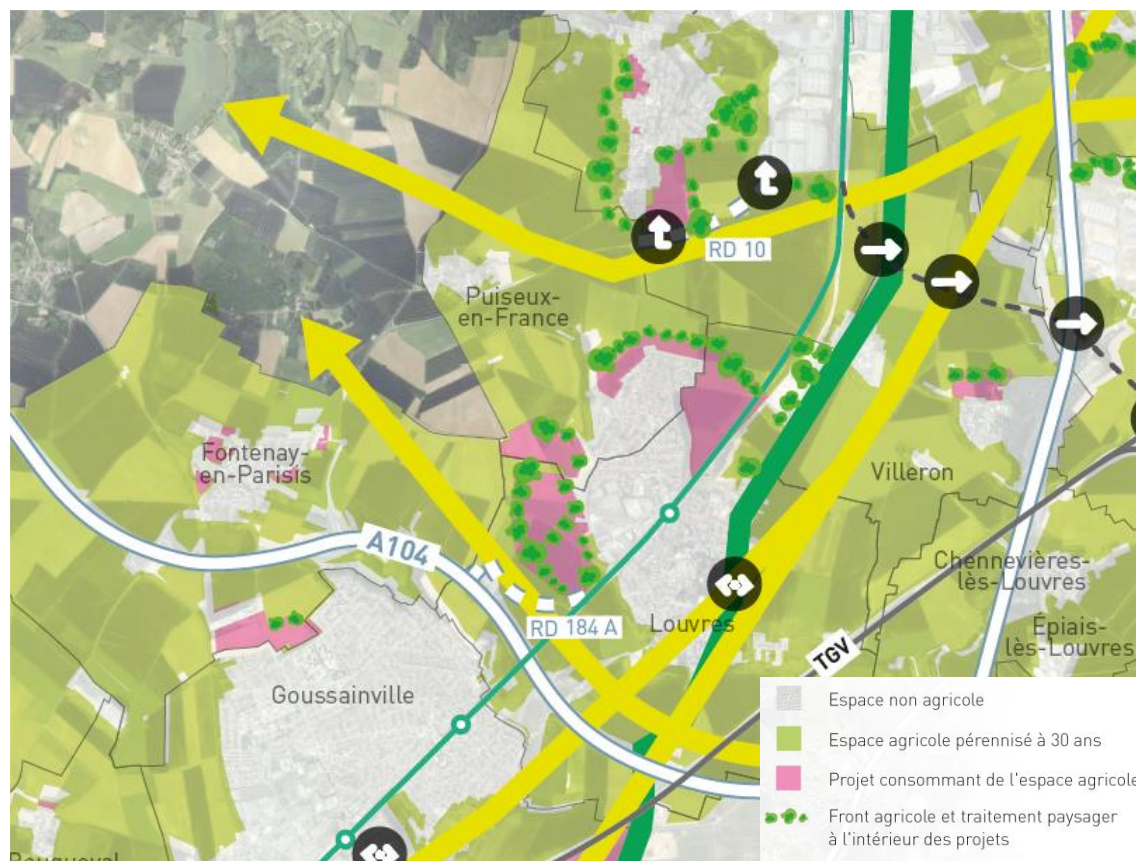
Le choix du site d'implantation de la ZAC Bois du Temple tient compte des schémas directeurs existants sur le territoire.

Les études menées dans le cadre du SDRIF et du SCOT du SIEVO ont développé ces aspects d'urbanisation de surface agricole et les questions économiques globales qui y sont liées. Au regard de ces études, les collectivités (Etat, SIEVO, Communauté d'Agglomération, Communes) ont été amenées à définir les espaces agricoles urbanisables et les espaces agricoles qui doivent être protégés. Il a ainsi été défini au SCOT du SIEVO une surface urbanisable sur les terres agricoles pour les 2 communes qui comprennent bien les surfaces des projets cités.

De manière spatiale, il peut être noté que le SCOT du SIEVO demande à ce que ce développement se réalise autour du pôle urbain de Louvres-Puiseux afin d'assurer, sur l'extérieur du pôle, la préservation des espaces agricoles et de limiter le morcellement des terres⁸.

L'extrait du SDRIF est consultable au début de ce rapport. Le site est identifié comme surface d'urbanisation préférentielle, à proximité d'un pôle gare.

⁸ Extrait de l'étude impact environnementale (page 193).



Extrait schéma agricole dans la charte de décembre 2016

D'autre part, la charte agricole du grand Roissy indique cette emprise comme projet consommant de l'espace agricole. Elle ne fait donc pas partie des 8 000 ha d'espaces agricole pérennisés à long terme (30 ans). La charte a été signée par les collectivités du Grand Roissy, les représentants agricoles et partenaires institutionnels en décembre 2016.

REDUCTION

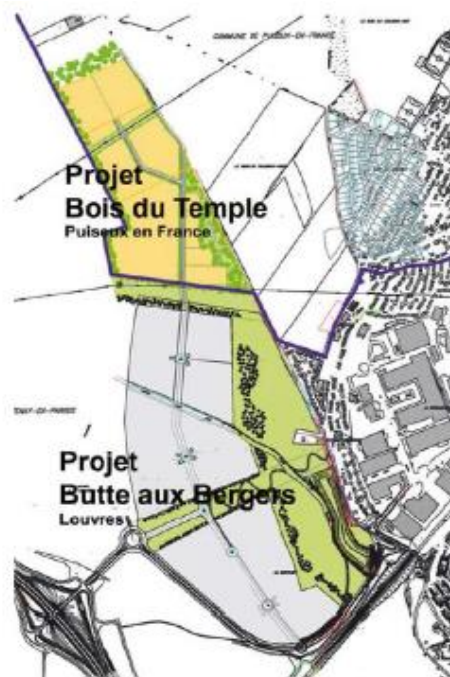
Le projet de ZAC « Bois du Temple » à Puiseux-en-France a fait l'objet d'un premier acte de création en 2011 pour lequel le périmètre a été remis en cause lors de l'élaboration du PLU de Puiseux-en-France.

En effet, le découpage initial créait un espace agricole résiduel en « doigt de gant », peu fonctionnel. Des plus, le périmètre impactait des surfaces agricoles de très bonne qualité agronomique, alors que des surfaces de moindre qualité étaient maintenues.

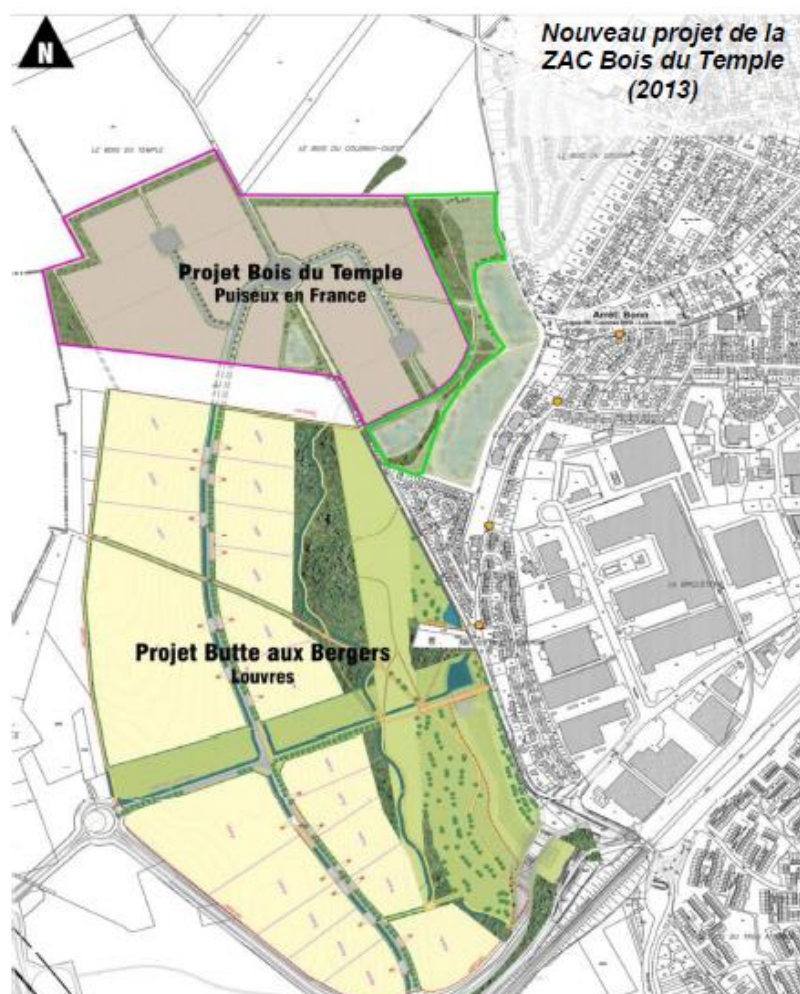
Ces remarques ont été prises en compte et un nouveau périmètre a été élaboré, afin de garantir des espaces agricoles bien conformés, et d'impacter préférentiellement des espaces de qualité agronomique moindre.

Un nouveau dossier de création a alors été élaboré en 2013, sur la base d'un nouveau périmètre, et pour lequel une étude d'impact a été réalisée.

*Ancien projet de la
ZAC Bois du Temple
(2011)*



Ancien projet de la ZAC Bois du Temple (2011)



Projet actuel de la ZAC Bois du Temple, en continuité avec la ZAC Butte aux Bergers

CONCLUSION : EFFETS NEGATIFS NOTABLES RESIDUELS

En conclusion, et après examen des mesures d'évitement et de réduction proposées, on constate une prise en compte par le maître d'ouvrage des enjeux agricoles du territoire, et l'existence d'un arbitrage à une échelle territoriale supérieure des surfaces agricoles à ouvrir à l'urbanisation.

L'emprise du projet n'a pas d'effet majeur sur les équipements structurants des filières agricoles impactées. Néanmoins, les effets cumulés des différents projets connus sur la zone d'influence du projet sont de nature à mettre en difficulté le silo de Louvres, équipement structurant de la filière céréales oléo-protéagineux pour le territoire. Les effets cumulés des projets consommateurs d'espaces sur la zone d'influence autour de la ZAC, poursuivront le phénomène d'éloignement des équipements structurants agricoles vers le territoire rural plus éloigné.

Le projet génère un effet négatif résiduel notable lié à la perte de 27 ha de SAU. Cette perte de surface induit une perte de valeur ajoutée pour l'économie agricole du territoire.



MESURES DE COMPENSATION COLLECTIVE ENVISAGEES POUR CONSOLIDER L'ECONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE

Des mesures de compensation doivent être mises en place pour compenser les impacts générés par le projet et qui n'ont pas pu être évités. Ces mesures de compensation doivent être collectives et permettre à l'activité agricole de retrouver le potentiel de production perdu, en volume ou en valeur.

Elles peuvent être effectuées en nature (mise à disposition d'un terrain ou d'un local, actions de communication et de promotion...) ou en investissement (outil de transformation, aide au démarrage ou au développement d'une entreprise valorisant la production agricole...).

Les compensations peuvent être mises en œuvre de manière directe par l'aménageur ou indirecte via le Fonds régional de compensation agricole collective porté par l'Association Agri-développement Ile-de-France. La concertation avec la profession agricole et les acteurs locaux permettent d'identifier les projets, en réflexion ou en cours, qui répondraient à leurs besoins. La compensation indirecte peut également venir en complément si les mesures directes envisagées sont inférieures à l'évaluation financière des impacts sur l'économie agricole du territoire.

Pour rappel, l'impact financier a été estimé, pour 27,1 ha de terres agricoles, à **479 264 €**.

I. LA CONCERTATION AVEC LES ACTEURS LOCAUX POUR DEFINIR DES PISTES DE COMPENSATIONS DIRECTES

Une réunion de concertation réunissant les représentants de l'agriculture locale et des organisations professionnelles agricoles – cercles, syndicats, coopératives, Chambre d'Agriculture, SAFER et GAB – ainsi que des collectivités – PNR Oise Pays de France et la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France – a eu lieu en mars dernier. L'objet de la réunion ne concernait pas le seul projet de la ZAC Bois du temple. C'est l'ensemble des projets du territoire en cours d'étude, qui consommeraient au total plus de 300 ha, qui ont fait l'objet de cette concertation. Cela permet ainsi d'avoir une vision d'ensemble des enjeux et des pistes de développement et de redéploiement pour l'agriculture du territoire.

Le tableau ci-après présente les différents projets évoqués au cours de cette réunion.

Stade d'avancement	Projet identifié	Etat d'avancement – Commentaire	Chiffrage
En cours de réalisation	Lutte contre les ravageurs	Pigeons – corneilles : l'ONCFS travaille à réduire la pression à la source. Ce travail pourrait être accentué sur les parcelles les plus à risque.	
	Pépiniéristes	Création d'un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) de pépiniéristes avec la sensibilisation des élus pour la prise en compte des spécificités de la production francilienne dans la commande publique.	
	Reconversion du bâti agricole	Le PNR et Bâtiment de France : établissement d'un plan de ferme type et édition d'une plaquette d'informations sur la préservation et la reconversion du bâti	
En cours d'étude	Méthanisation	Plusieurs dizaines de projets de méthanisation à l'étude sur tout le territoire	5 millions d'€ pour une unité produisant 2 millions de m ³ /an de biogaz et 8.5 GWh/ an de biométhane ⁹
	Valorisation du fumier de cheval	Le PNR et le comité départemental équestre du Val d'Oise : Réalisation d'une étude de marché pour valoriser le fumier de cheval en vue de réaliser un composteur	
	Ressource bois	Le PNR : étude globale sur la ressource et le développement des surfaces boisées pour la construction d'une filière bois-énergie	
	Déshydratation de la luzerne	Sucrerie Tereos : étude en cours, recherche de débouchés. Le projet ne serait pas mis en œuvre avant 5 ans.	Investissement de l'outil de production : 2 millions € + stockage
	Commercialisation en circuits courts	Programme Leader du PNR : lancement d'études pour des projets d'ici à 2 ans (conserverie, magasin de producteurs) Aéroports de Paris et la CCI : approvisionnement des hôtels et création d'une boutique	Atelier de transformation 4 ^{ème} gamme : 200 K € + bâtiments ¹⁰ Aménagement et équipement d'une boutique 2 K € / m ² ¹¹
A étudier	Valorisation de la biomasse	EPA Plaine de France et GPA : réactualisation du projet de chaudière biomasse Aéroports de Paris : réactualisation du projet de chaudière biomasse (menue paille et adventice) Le Grand Roissy va lancer une étude sur la valorisation de la biomasse sur son territoire.	
	Protéines végétales	Le marché semble en essor, une étude de marché permettrait d'identifier le marché	

⁹ Source : unité de méthanisation centre 77 – projet de 2012

¹⁰ Source : légumerie dans le Nord 78 – projet de 2012

¹¹ Source : projet d'aménagement d'un magasin du terroir dans le Sud 77 - prévisionnel

Stade d'avancement	Projet identifié	Etat d'avancement – Commentaire	Chiffrage
	Filière colza	Suite à la fermeture récente des usines de trituration de Compiègne et de Rouen, une seule usine subsiste en Ile-de-France. 2 pistes possibles : soutenir les projets de cette usine, étudier l'opportunité de développement d'une filière artisanale	
	Filière betterave sucrière	Maintien de la filière sucrière : schéma et création d'aires de remplissage collectives ; remise en état des chemins utilisés par les exploitants.	
	Filière miscanthus	Les débouchés sont multiples (thermie, paillage, construction, polymères), une étude de chaîne de valeur pourrait être menée.	
A étudier	Foin de luzerne	La Chambre d'agriculture étudie un projet pour des débouchés à l'export de séchage en hangar par récupération de la chaleur fatale.	
	Foin d'herbe	PNR : aujourd'hui un projet individuel viable pourrait essaimer et être organisé de manière collective.	
	Légumes de plein champ	Le marché semble grossir, une organisation collective avec la coopérative, prenant en compte le marché de la restauration collective, pourrait faire l'objet d'une étude.	
	Fécule de pommes de terre	Le groupe « Roquette Frères » recherche des producteurs de féculé. Des investissements collectifs et de la mutualisation logistique sont à prévoir.	
	Commercialisation des produits maraîchers et arboricoles	Plusieurs leviers ont été identifiés : - Ouverture de points de vente à la ferme - Conseil et formation - Organisation de voyages d'études - Etude de marchés - Développement de la contractualisation avec les collectivités et la grande distribution - Mise en place d'une plateforme de regroupement	
	Emploi agricole	La main d'œuvre est une problématique à traiter sur différents aspects : disponibilité, formation, logement.	
	Adaptabilité du matériel agricole	Création d'une CUMA pour investir dans du matériel repliable facilitant la circulation des engins agricoles.	

Les pistes sont nombreuses, les objectifs sont variés et la temporalité extrêmement variable. L'opportunité de sélection de ces différents projets devra être approfondie au regard de leur faisabilité, de l'enveloppe financière, de l'intérêt pour la profession et du temps de mise en œuvre des projets qui pourraient effectivement voir le jour.

II. LE FONDS REGIONAL DE COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE

Afin de soutenir des projets sources de valeur ajoutée pour les filières agricoles franciliennes, un fonds régional de compensation collective agricole a été créé par la profession agricole pour gérer les versements des aménageurs.

Ce fonds est géré par l'association Agri Développement Ile-de-France, créée en février 2016 avec l'objet d'agir en concertation avec les acteurs de développement agricole et rural, autour de trois axes :

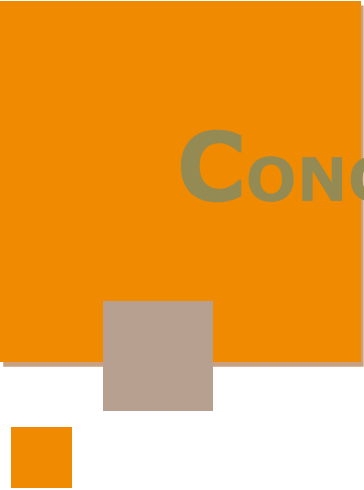
- L'aide à la structuration de filière,
- Le financement de projets collectifs,
- La promotion de la production agricole.

L'Etat et le Conseil régional sont représentés dans le conseil d'administration afin de veiller à la bonne utilisation des fonds et à la cohérence des politiques territoriales. Les statuts sont en cours de consolidation par un cabinet d'avocat et seront bientôt disponibles, accompagnés d'un règlement intérieur. Un site internet est d'ores et déjà disponible à l'adresse suivante : <https://agrideveloppementidf.fr/>

PROTOCOLE D'ACCORD

Selon la voie de compensation choisie (directe ou indirecte), un protocole d'accord devra être signé avec l'association Agri développement Ile-de-France pour définir les modalités de mise en œuvre.

Dans le cas où des compensations directes ont été choisies, le maître d'ouvrage dispose d'un délai de 3 ans à partir du démarrage effectif du projet pour les mettre en place. Si ce délai n'est pas respecté, le montant de la compensation pourra être transféré au fonds régional de compensation, qui en aura alors la responsabilité.



CONCLUSION

L'étude préalable de compensation agricole collective a montré que les espaces agricoles du périmètre d'étude se situent dans une zone où le développement urbain est important. Un ensemble de projets menace la fonctionnalité et l'équilibre économique de l'agriculture.

Les impacts directs du projet consistent donc essentiellement dans la fragilisation d'exploitations qui mettent en valeur des espaces morcelés et à l'avenir incertain.

Le projet peut, toutefois, constituer pour les exploitants des opportunités en termes d'amélioration de la fonctionnalité et de diversification des débouchés.

Au-delà de ces impacts directs, le dispositif de compensation agricole collective, introduit dans la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, a pour objet l'évaluation des impacts indirects sur les filières amont et aval des entreprises agricoles, garantes d'un environnement technico-économique propice à leur activité. Cette étude a ainsi identifié les opérateurs concernés sur ce secteur géographique et les conséquences pour leur équilibre financier et leur pérennité sur le territoire francilien.

Ainsi, dans le respect du cadre méthodologique approuvé par le Préfet de région Ile-de-France, l'étude a permis de mettre en exergue des projets agricoles collectifs qui pourraient permettre de retrouver la valeur ajoutée estimée perdue par l'emprise du projet porté par l'aménageur. Il aura ainsi la possibilité de couvrir l'impact global du projet sur les espaces agricoles au sens de la réglementation en cours.

ANNEXE

Liste des projets d'aménagement au sein du périmètre B (source : Wikimap'Projets, IAU Île-de-France)

Numérotation projet	Nom du projet	Dominante
1	ZAC des Sablons	Habitat
2	Secteur de la Sapinière	Activités
3	Parc Mail Roissy CDG	Activités
4	CAREX	Activités
5	Aéroport du Bourget - Zone Est	Activités
6	ZA de Goussainville	Activités
7	Extension du parc du Mont Griffart	Espace ouvert
8	Parc des Fermes de France	Espace ouvert
9	Aéroport du Bourget - Zone Nord Ouest	Activités
10	Centre hospitalier	Equipement
11	Parc de la Patte d'oie	Espace ouvert
12	Vallon de Vaud'herland	Espace ouvert
13	Ecoquartier Louvres / Puisseux-en-France	Mixte habitat / activités
14	Extension de la ZAE de la Porte de Vémars	Activités
15	Parc du Château	Habitat
16	Lotissement des dix Arpents	Habitat
17	La Butte d'Amour	Habitat
18	Dépendances du château de Villeron	Habitat
19	Bois du château de Villeron	Espace ouvert
20	Porte de Roissy	Activités
21	A Park	Activités
22	International Trade Center	Equipement
23	ZAC de la Butte aux Bergers	Activités
24	Le Roncé	Activités
25	Les Fesserets	Activités
26	ZAC du Vieux-Pays	Mixte habitat / activités
27	PRU Fontaine Mallet, Prévert	Habitat
28	PRU Saint-Blin, La Madeleine	Habitat
29	PRU Les Carreaux	Habitat
30	PRU La Cerisaie	Habitat
31	ZAC des Poètes	Habitat
32	ZAC du Centre-Ville	Habitat
33	PRU Grandes Bornes, Ampère, Buttes aux Oies	Habitat

34	Triangle de Gonesse	Activités
35	ZAC du Parc	Habitat
36	ZAC Les Vergers de St-Germain	Habitat
37	Carrefour international de l'innovation Technologique	Activités
38	ZAC La Muette	Habitat
39	ZAC Les Doucettes	Habitat
40	ZAC Dame Blanche Ouest	Habitat
41	Parc urbain du ru du Sausset	Espace ouvert
42	Aérolians Paris	Activités
43	ZA du Val d'Ezanville	Activités
44	Extension du Val d'Ezanville	Activités
45	Extension ZI Croix Verte	Activités
46	Aigle technocampus	Activités
47	ZAE de Goussainville	Activités
48	Paris Nord II	Activités
49	Dôme-Arena	Equipement
50	Roissypôle	Activités
51	ZAC Tissonvilliers III	Activités
52	Extension PIEX	Equipement
53	PRU Grand Ensemble	Habitat
54	ZAC de la Pépinière	Habitat
55	Quartier Urb@n	Mixte habitat / activités
56	PRU Montceaux-Pont Blanc	Habitat
57	Cité jardins	Habitat
58	Plaine de Montceaux - Terre de Sport	Mixte habitat / activités
59	ZAC multisites Centre-ville	Habitat
60	ZAC de la Gare	Habitat
61	ZAC Le Pré Mary - Le Laru - L'Echelette	Habitat
62	Ecoquartier Bois-le-Vicomte	Mixte habitat / activités
63	Site Paul Prédault	Activités
64	ZAC des Portes de la Ville	Activités
65	Le Trapèze	Activités
66	ZAC Entre Deux - Pointe Trois Quart	Activités
67	ZAC Quartier de la gare	Mixte habitat / activités
68	Abords de l'avenue du Parisis	Activités
69	ZA de la Muette	Activités
70	Centre de conservation et d'étude	Equipement
71	Zone Cargo	Equipement
72	Quartier de gare	Activités
73	Circuit Carole	Activités
74	Circuit Carole 2	Equipement
75	Aero 8 Business Park	Activités
76	Site PSA	Activités
77	Les Portes de Vémars	Activités
78	Centre-ville	Habitat

79	Fermes Sud	Habitat
80	Quartier-gare	Habitat
81	Dame Blanche Nord	Habitat
82	Watteau / Jaurès	Habitat
83	Flanades - Cholettes	Habitat
84	Rosiers Chantepie	Habitat
85	Le Village	Habitat
86	Saint-Exupéry	Habitat
87	Puits-la-Marlière	Habitat
88	Les Charmettes	Habitat
89	Fauconnière - Marronniers	Habitat
90	Centre ancien	Habitat
91	Les Monts de Sarcelles	Activités